



HAL
open science

Les mots de Rétif. La néologie singulière de Rétif. Un florilège précédé d'un essai de synthèse

Laurent Loty, Françoise Le Borgne, Pierre Testud

► **To cite this version:**

Laurent Loty, Françoise Le Borgne, Pierre Testud. Les mots de Rétif. La néologie singulière de Rétif. Un florilège précédé d'un essai de synthèse. Etudes rétiviennes Revue de la Société Rétif de La Bretonne, 2023, 55, pp.153-197. <halshs-04418235>

HAL Id: halshs-04418235

<https://shs.hal.science/halshs-04418235v1>

Submitted on 16 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

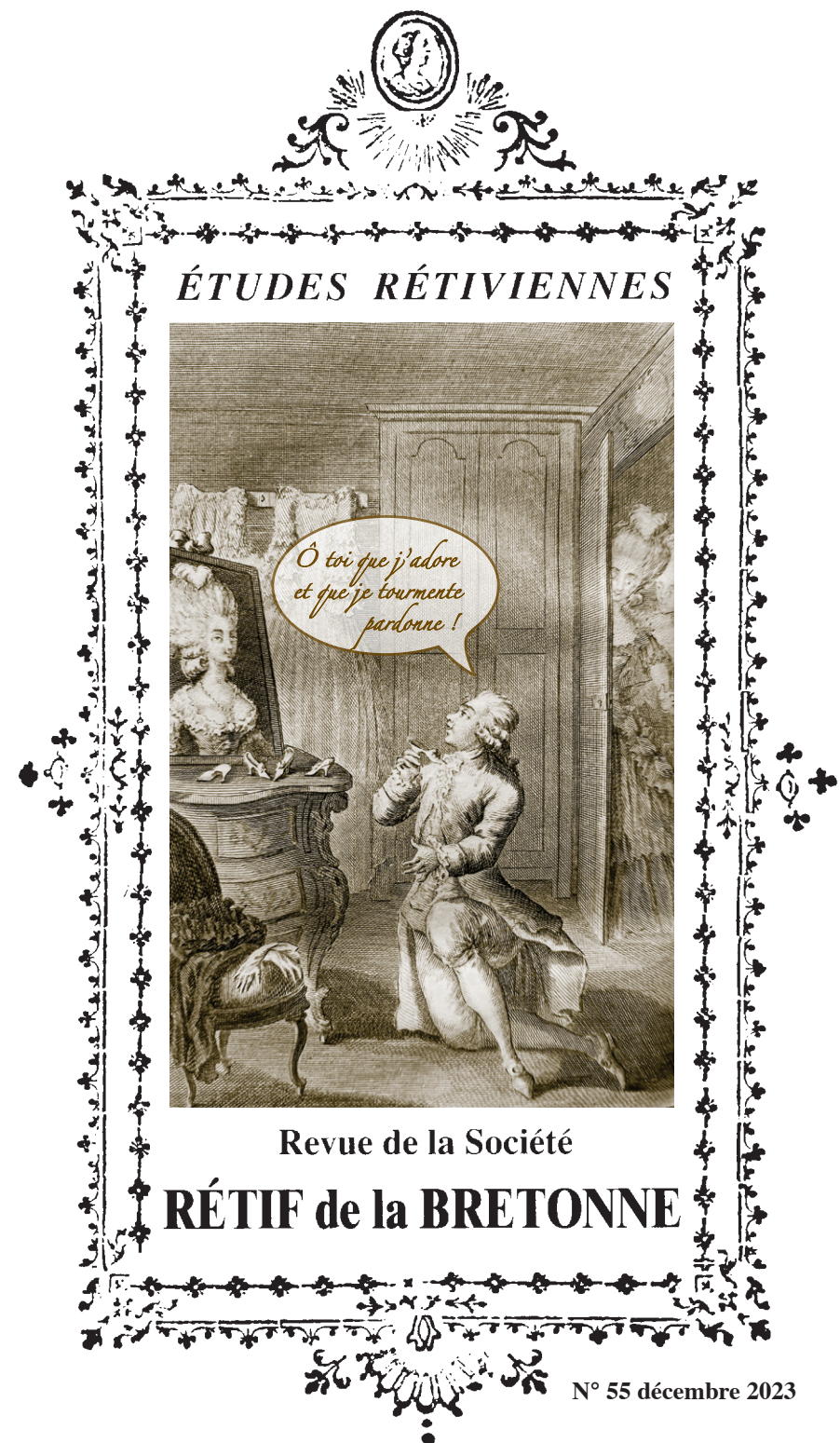
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



À nos lecteurs.....	3
Actes du colloque international franco-japonais	
<i>Les Revies de Rétif de la Bretonne - Subjectivités, généalogies, morales</i>	
Introduction par Hisashi Fujita	9
<i>I. Identité(s) et fantasme autobiographique</i>	
Atsuo Morimoto : Naissance d'un écrivain – <i>Le Paysan pervers</i> et la tradition littéraire comme espace des possibles narratifs	15
Françoise Le Borgne : <i>Monsieur Nicolas</i> ou l'« anatomie du moi humain »	33
Kai Gohara : « <i>Un livre vivant</i> » et le fétichisme. Rétif chez Blanchot	53
<i>II. Généalogies en question</i>	
Keiko Tsujikawa : Nerval et Rétif de la Bretonne : généalogie, théâtralité et matériau onirique	71
Gisèle Berkman : Malaise dans la filiation ou comment relire Rétif aujourd'hui.....	93
<i>III. Morales : les limites de l'homme</i>	
Hisashi Fujita : Déconstruire le mariage : Rétif entre Rousseau et Sade.....	109
Yuki Ishida : L'inquiétude, la morale et le bonheur dans <i>Les Nuits de Paris</i>	129
Appendice	
Yuki Ishida : les traductions en japonais des œuvres de Rétif.....	147
<i>Les Mots de Rétif</i>	
<i>La néologie singulière de Rétif. Un florilège précédé d'un essai de synthèse,</i> par Françoise Le Borgne et Laurent Loty	155
<i>Rétif néologue</i> , par Pierre Testud	157
Treize mots de Rétif : <i>Célère, Joncé, Mariter, Oborier, Papelard, Profligateur,</i> <i>Sérieuser, Sombreté, Tempéramenteux, Tituber, Turgir (se), Tympaniser,</i> <i>Voluptuosité</i> , par Pierre Testud.....	175
Études	
Ludvine Panzani : <i>Rétif de la Bretonne, un « sujet unique » en danse :</i> <i>témoignage d'un amateur en province au XVIII^e siècle</i>	201
Pierre Testud : <i>Mme Quillau et ses masques</i>	225
Compte rendu de l'Assemblée générale de la Société Rétif de la Bretonne	239
Varia	
<i>Bibliophilie</i>	
La chronique de bibliophilie rétivienne de Jean Michel Andrault.....	251
Le square Restif-de-la-Bretonne a perdu un arbre, par Claude Jaëcklé Plunian	257
Résumés des actes du colloque franco-japonais	265
Appel à contributions pour le prochain dossier : « Rétif après Rétif : réécritures et adaptations »	269
Table des illustrations	273
Bulletin d'abonnement.....	275



ÉTUDES RÉTIVIENNES

Revue de la Société

RÉTIF de la BRETONNE

ÉTUDES RÉTIVIENNES

Revue de la Société Rétif de la Bretagne

Comité de rédaction : Jean Michel Andrault, Didier Gambert, Hélène Boons, Claude Jaëcklé Plunian, Françoise Le Borgne, Laurent Loty, Nicole Masson, Pierre Testud

Responsables de la publication : Pierre Testud, rédacteur fondateur de la revue, 12 impasse du Thym, 30100 Alès (pmb.Testud@wanadoo.fr), Claude Jaëcklé Plunian, 8 avenue des Pays-Bas, 35200 Rennes (cl.j.pl@orange.fr)

Société Rétif de la Bretagne

Bureau

Présidente : Françoise Le Borgne

Présidents d'honneur : Jean Desmeuzes †, Pierre Testud, Nicole Masson

Vice-présidents : Claude Jaëcklé Plunian, Laurent Loty

Secrétaire général : Didier Gambert

Secrétaire générale adjointe : Hélène Boons

Trésorière : Sylvie Valet

Trésorier adjoint : Éric Frantz

Conseil d'administration

Les membres du bureau auxquels s'adjoignent :

Jean Michel Andrault, David Bordes, Joël Castonguay-Bélangier, Hélène Cussac, Éric Frantz, Yuki Ishida, Claude Klein, Christian Peythieu, Henri Portal, Heiner Wittmann

Comité de lecture

Michel Brix (Université de Namur) – Nicolas Brucker (Université de Lorraine) – David Coward (Université de Leeds, Royaume-Uni) – István Cseppentő (Université de Budapest, Hongrie) – Michel Delon (Sorbonne Université) – Geneviève Di Rosa (Sorbonne Université) – Stéphanie Genand (Université de Rouen) – Linda Gil (Université Paul Valéry, Montpellier) – Sjef Houppermans (Université de Leyde, Pays-Bas) – Laurence Mall (Université d'Urbana-Champaign, Illinois, États-Unis) – Shizue Oba (Hiroshima City University, Japon) – Mohamed Ouled Alla (Université Hassan II, Rabat, Maroc) – Paul Pelckmans (Université d'Anvers, Belgique) – Jean-Jacques Tatin (Université de Tours) – Sylvie Valet (Université de Créteil) – Amy S. Wyngaard (Université de Syracuse, New-York, États-Unis)

Administration du site web de la Société

Responsables : Françoise Le Borgne, Laurent Loty

Comité éditorial : Nicole Masson, David Bordes, Jean Michel Andrault, Heiner Wittmann

Siège social de la Société : chez Françoise Le Borgne, 4 rue du Pontel, 63300 Thiers

Adresse du site web : <http://www.retifdelabretonne.net>

Conditions d'adhésion à la Société (donnant droit au service de la revue) :

Membre actif : 30 euros

Institutions : 35 euros

Membre bienfaiteur : 45 euros

Membre donateur : 83 euros et plus

Tarif étudiant : 15 euros

Règlements à l'ordre de la Société Rétif de la Bretagne, par chèque bancaire ou chèque postal (CCP 5 100 63 X Paris), la Banque postale IBAN FR 63 2004 1000 0105 1006 3X02 029 à adresser à notre trésorière, Sylvie Valet, 2 rue de Vianden, 60200 Compiègne (sylvie_valet@orange.fr).

AUX SOCIÉTAIRES

À NOS LECTEURS

Notre publication et la vie même de notre société dépendent entièrement de votre cotisation.

N'oubliez pas de la renouveler pour 2024 !

*Le comité de rédaction
vous remercie de votre fidélité
et vous adresse tous ses vœux
pour la nouvelle année !*

Légende de l'illustration de couverture

« Le Bourru vaincu par l'amour », 96^e Contemporaine (détail).

Les Contemporaines ou Aventures des plus jolies femmes de l'âge présent,
éd. Pierre Testud, Honoré Champion, Paris, 2016, t. IV., p. 2316.

Études rétiviennes

Revue annuelle

Publiée par la Société Rétif de la Bretagne



n ° 55

décembre 2023



Sommaire

À nos lecteurs..... 3

Actes du colloque international franco-japonais *Les Revies de Rétif de la Bretonne - Subjectivités, généalogies, morales*

Introduction par **Hisashi Fujita** 9

I. Identité(s) et fantasme autobiographique

Atsuo Morimoto : Naissance d'un écrivain – *Le Paysan perversi* et la tradition
littéraire comme espace des possibles narratifs 15

Françoise Le Borgne : *Monsieur Nicolas* ou l'« anatomie du moi humain » 33

Kai Gohara : « *Un livre vivant* » et le fétichisme. Rétif chez Blanchot 53

II. Généalogies en question

Keiko Tsujikawa : Nerval et Rétif de la Bretonne : généalogie, théâtralité
et matériau onirique 71

Gisèle Berkman : Malaise dans la filiation ou comment relire Rétif aujourd'hui 93

III. Morales : les limites de l'homme

Hisashi Fujita : Déconstruire le mariage : Rétif entre Rousseau et Sade 109

Yuki Ishida : L'inquiétude, la morale et le bonheur dans *Les Nuits de Paris* 129

Appendice

Yuki Ishida : les traductions en japonais des œuvres de Rétif 147

Les Mots de Rétif

La néologie singulière de Rétif. Un florilège précédé d'un essai de synthèse, par
Françoise Le Borgne et Laurent Loty 155

Rétif néologue, par Pierre Testud 157

Treize mots de Rétif : *Célère, Joncé, Mariter, Oborier, Papelard, Profligateur,*
Sérieuser, Sombreté, Tempéramenteux, Tituber, Turgir (se), Tympaniser,
Voluptuosité, par Pierre Testud 175

Études

Ludivine Panzani : <i>Rétif de la Bretonne, un « sujet unique » en danse : témoignage d'un amateur en province au XVIII^e siècle</i>	201
Pierre Testud : <i>Mme Quillau et ses masques</i>	225
Compte rendu de l'Assemblée générale de la Société Rétif de la Bretonne	239

Varia

<i>Bibliophilie</i>	
La chronique de bibliophilie rétivraine de Jean Michel Andrault.....	251
Le square Restif-de-la-Bretonne a perdu un arbre, par Claude Jaëcklé Plunian	257
Résumés des actes du colloque franco-japonais	265
Appel à contributions pour le prochain dossier : « Rétif après Rétif : réécritures et adaptations »	269
Table des illustrations	273
Bulletin d'abonnement.....	275

Les Mots de Rétif



La néologie singulière de Rétif. Un florilège précédé d'un essai de synthèse

Cette introduction sera *célère* et évitera de *papelarder*, car il faut aller à l'essentiel en toute sincérité : Rétif s'efforce de *sérieuser* nos mœurs en sérieuxant nos mots, *profligateurs* du vice. À ses yeux de hibou, pour qu'une jeune fille svelte et *joncée* ne sente pas ses larmes *oborier dès qu'un jeune homme la marite*, il convient que la *maritade* ne se pratique pas dans la *sombreté* ; et que le jeune homme, *tempéramenteux*, ne se mette pas ensuite à *se turgir* d'orgueil au point d'en *tituber*, ne s'avise pas davantage de *tympaniser* celle qu'il a *maritée*. C'est que si la *voluptuosité* des mots peut exprimer la *voluptuosité* du cœur humain, elle se doit aussi de dénoncer sa turpitude, quand celui-ci se complaît dans une *turgide* ivresse.

La lectrice et le lecteur curieux découvriront ci-dessous l'histoire de ces mots étranges et singuliers, dont le paragraphe précédent semble abuser, et mimer le style d'un auteur qui aurait la furie de la néologie.

Or ce florilège d'histoire de mots que nous livre Pierre Testud est précédé d'une réflexion sur « Rétif néologue », qui nous montre au contraire comment Rétif, certes l'un des plus extraordinaires néologues de tous les temps, n'invente pas des mots, n'en fait pas revivre d'un lointain passé, ou ne change pas leur sens, en usant et abusant inconsidérément de néologismes, comme notre paragraphe introductif le laisse penser.

Car Rétif pratique la néologie avec une relative parcimonie, en stylistes soucieux de créer un mot uniquement lorsque celui-ci lui paraît nécessaire, adéquat, lorsqu'il estime que ce mot manquait à une langue française qui doit rester vivante. Il pratique l'imagination sémantique en fin connaisseur du latin, en auteur d'un traité de réforme de la langue, le *Glossographe*, dont le manuscrit n'a jamais paru et ne nous est jamais parvenu. Le typographe

écrivain philosophe sait qu'il faut peser ses mots pour soupeser les choses, que la création de quelques nouveaux mots éclaire la réalité, et favorise sa réformation.

Pierre Testud restitue le débat néologique qui se développe au XVIII^e siècle et s'amplifie dans le dernier quart du siècle. Il expose dans ce cadre l'importance du couple formé par Rétif et Mercier : le premier pratique la néologie, le second la soutient en militant, et la recueille, en collectant notamment des citations de son ancien ami, dans sa *Néologie* de 1801. Au terme de la Révolution française, Rétif aura-t-il contribué à réformer la langue et, avec elle, la pensée ou l'observation du monde ? Cette très riche livraison de notre rubrique sur les Mots de Rétif, précédée d'une enquête entreprise depuis plusieurs années et publiée sur notre site et dans la revue, invite à poursuivre la discussion.

Françoise LE BORGNE et Laurent LOTY

Rétif néologue

Je suis glorieux des mots dont j'enrichis
le français parce qu'ils sont bons.
Les Nuits de Paris, 171^e Nuit

Cette étude doit être considérée comme une introduction aux *Mots de Rétif* dont la nomenclature, publiée sur le site de la Société (www.retifdelabretonne.net) et dans les *Études rétiviennes*, n'est encore qu'amorcée. Ce travail suppose une exploration des milliers de pages de l'œuvre de Rétif, qui ne sont pas toutes numérisées, loin s'en faut. La recherche reste donc pour une bonne part empirique et ses résultats actuels ne prétendent à aucune exhaustivité. Le portrait de Rétif néologue n'est ici qu'esquissé par quelques exemples. Nous nous sommes fondés à la fois sur les mots déjà étudiés (signalés par l'astérisque*), donc consultables, et sur quelques autres. Mais prendre en compte la totalité du corpus (un millier de mots environ, pour le moins) suppose un travail collectif. Le travail solitaire a ses limites, même avec toutes les ressources de l'informatique.

Néologie et néologisme

Par *néologie*, nous entendons l'innovation lexicale, l'innovation sémantique (l'acception nouvelle donnée à un mot), la réhabilitation de mots anciens tombés en désuétude ou disparus, et l'adoption de certains mots récemment apparus au XVIII^e siècle. C'est dire que les régionalismes et les mots du langage populaire, qui certes contribuent à la richesse de la langue rétivrivienne, restent hors du champ de la présente étude.

Le mot *néologie* apparaît dans la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1762. Il est ainsi défini : « Invention, usage, emploi de termes nouveaux.

On s'en sert par extension pour désigner l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire. La Néologie ou l'art de faire, d'employer des mots nouveaux, a ses principes, ses lois, ses abus. Un traité de Néologie bien fait serait un ouvrage excellent, et qui nous manque ». Le mot est bien distingué de *néologisme*, qui « se prend presque toujours en mauvaise part, et désigne une affectation vicieuse et fréquente en ce genre. La Néologie est un Art, le Néologisme est un abus. La manie du Néologisme ».

C'est exactement ce que rappelle Mercier dans la préface de sa *Néologie*, en 1801 : « *Néologie* se prend toujours en bonne part et *néologisme* en mauvaise. Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre *religion* et *fanatisme*, *philosophie* et *philosophisme*. » Le sous-titre de l'ouvrage précise la signification du titre : *ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*. Il ne s'agit donc pas seulement de créativité lexicale, mais de réhabilitation de mots anciens tombés en désuétude. « Et moi j'ai dit à tel mot enseveli : *lève-toi et marche* », écrit Mercier dans sa préface¹.

Ce n'est qu'au XIX^e siècle que le mot *néologisme* perdra sa connotation péjorative pour désigner simplement le résultat de l'activité néologique.

Le débat néologique

Depuis la création de l'Académie française en 1635, la néologie divise les esprits. Elle se développe surtout au XVIII^e siècle et attise alors le débat. On peut en voir une première manifestation en 1714, dans la *Lettre sur les occupations de l'Académie*, de Fénelon. En 1726, Desfontaines, dans la préface de son *Dictionnaire néologique* invite les « savants » à « faire des mots » pour enrichir une langue « encore assez pauvre ». Le 20 mars 1742, Moncrif lit à l'Académie, à l'occasion de la réception de l'abbé de Saint-Cyr, une dissertation intitulée *Qu'on ne peut ni ne doit fixer une langue vivante*, texte fondateur de la revendication néologique. En 1782, dans l'article « Néologique », de l'*Encyclopédie méthodique*, Nicolas Beauzée propose de « donner tous les cinquante ans le dictionnaire néologique du demi-siècle » (article repris en 1789 dans son *Dictionnaire de grammaire et de littérature*). Le 16 juin 1785, Marmontel lit à l'Académie son discours sur *L'Autorité de l'usage sur la langue*. Féraud lui-même, tout en se montrant prudent à l'égard du néologisme, écrit dans la préface de son *Dictionnaire critique de la langue française*, en 1787 : « À force de vouloir polir notre langue, il est aisé de s'apercevoir qu'on l'a appauvrie et énervée ». Il convient de citer aussi le rôle

1. Louis-Sébastien Mercier, *Néologie*, texte établi, annoté et présenté par Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin, 2009, p. 12.

très actif joué par le grammairien Urbain Domergue qui publie à partir de 1784 un *Journal de la langue française*, dont l'objet est d'étudier les moyens d'enrichir la langue ; il fonde en 1791 une *Société des amateurs de la langue française*, qui regroupe les néologues de l'époque, dont Mercier. L'Académie française elle-même, dans la 5^e édition de son *Dictionnaire* en 1798, se montre ouverte à la néologie : un appendice regroupe les mots nouveaux issus de la Révolution.

Innovent aussi les écrivains : Rousseau, qui se plaint notamment de la pauvreté du vocabulaire politique, Voltaire, Diderot, Beaumarchais, la plupart des philosophes et des économistes. L'ouvrage de Ferdinand Gohin, *Les Transformations de la langue française pendant la 2^e moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, publié en 1903 et celui de Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française. Le XVIII^e siècle*, 1932, t. VI, 1^{re} Partie, restent à cet égard une excellente source d'informations².

Le Glossographe

Dans cette effervescence néologique, Rétif a une place reconnue, mais mal évaluée. Ainsi F. Gohin le voit comme « un énergumène du néologisme³ », citant un passage de l'« Envoi » qui termine *Le Ménage parisien*, où Rétif se plaît à accumuler, non sans jubilation malicieuse, 19 néologismes : « Si tous ces gens-là *poétisaient* comme Voltaire, s'ils *prosaient*, comme Rousseau, s'ils *tragédisaient*, s'ils *comédisaient*, s'ils *opéradisaient* », etc.). Ferdinand Brunot pour sa part le qualifie de « néologue frénétique⁴ ». Ni énergumène, ni frénétique, Rétif n'en fut pas moins un écrivain passionné par les mots : il en sut apprécier la saveur, l'expressivité, la précision nécessaire, « la vraie force », selon l'expression de la 146^e Nuit⁵.

Il travailla dès 1769 et durablement à un ouvrage ambitieux dont l'objet n'était rien moins que la « réformation entière de notre langue⁶ ». Il déclarera dans *L'Andrographe* en 1782 : « J'ai sur notre langue et sur notre orthographe des idées absolument neuves et très singulières qui n'entrent pas dans toutes les têtes⁷ ». L'ouvrage projeté avait pour titre *Le Glossographe*, 6^e volume

2. Ces deux ouvrages sont accessibles *via* Google livres.

3. *Op. cit.*, p. 56.

4. *Op. cit.*, p. 1145.

5. *Les Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*, édition critique par Pierre Testud, Paris, Honoré Champion, 2019, tome II, p. 837.

6. *Mes Ouvrages*, dans *Monsieur Nicolas*, édition Pierre Testud, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, p. 967.

7. *L'Andrographe*, « À mon fils Aurèle », p. 14-15 (pagination séparée).

des *Idées singulières*. Un formulaire des services du Garde Sceaux, daté du 15 décembre 1788, chargeant le censeur Toustain-Richebourg d'examiner le manuscrit du *Glossographe* (avec celui du *Thesmographe*), montre qu'il fut bel et bien achevé, mais pour des raisons inconnues il ne fut jamais imprimé et le manuscrit ne nous est pas parvenu. S'il l'avait été, nous aurions eu, avant celle de Mercier, la *Néologie* de Rétif.

L'analyse donnée dans *Mes Ouvrages* est l'aperçu le plus complet que nous ayons. Rétif y a surtout développé la partie sur l'orthographe, mais il indique bien qu'il traite aussi d'une réforme de la langue, « qui la rende analogue et régulière, comme l'italien, le latin et le grec⁸ ». Il y va selon lui de la survie de notre littérature : « Je propose, dit-il un peu plus loin, une manière de corriger sa non-analogie, de supprimer tous les mots barbares, de les remplacer et de devancer ainsi la révolution fatale qui anéantira nos chefs-d'œuvre en les rendant inintelligibles⁹ ». Ce procès de la langue était déjà dans une « Lecture » des *Françaises*, en 1786, et formulé en termes sévères :

Hélas ! Nous n'avons pas de langue [...] Qu'est-ce que la langue française ? Un jargon informe, dégénéré du latin, plus mobile que le sable, parce qu'il n'est pas fait, qu'il n'est pas une langue et peut-être ne le deviendra jamais [...] Quoi ! Une langue sans analogie, sans accord avec ses propositions, qui n'a rien de naturel dans ses sons, point d'autres règles, pour la formation de ses mots qu'un bizarre caprice, sans orthographe [...], c'est là une langue¹⁰ !

Néologie dans *Le Pornographe* et *La Mimographe*

En attendant le traité, le néologue se manifeste très vite, trois ans après ses débuts en littérature, dans *Le Pornographe* et surtout dans *La Mimographe*, les deux premiers volumes des *Idées singulières* écrits tous les deux en 1769.

Le titre même du *Pornographe* est un néologisme. Rétif en explicite le sens dans une note : « écrivain qui traite de la prostitution¹¹ ». D'Alzan dit à Des Tianges : « Je te vois sourire : le nom demi-barbare de *pornographe* erre sur tes lèvres. Va, mon cher, il ne m'effraie pas ». L'ouvrage risque en outre : *pornognomonie, prématuriser, procateur, publicisme, parthénion, prostitutisme*.

Il y a plus d'audace dans *La Mimographe*, où l'on relève une trentaine de néologismes. L'Avertissement attribue cette « insouciance dans le

8. *Mes Ouvrages*, dans *Monsieur Nicolas*, éd. cit., p. 967.

9. *Ibid.*

10. *Les Françaises*, IV^e « Lecture », « La Langue française », vol. I, p. 184-185.

11. Éd. or., 3^e lettre, p. 32.

néologisme » au fait que l'auteur est une femme : « On reconnaîtra dans le style de la mimographe la négligence d'une femme et son insouciance dans le néologisme ; elle s'est donné de ce côté-là des libertés qui scandaliseront plus d'un grammairien puriste¹² ». Et il ajoute : « Le néologisme consiste : 1) dans quelques termes de l'art théâtral très nécessaires, qu'elle explique par les circonlocutions synonymiques la première fois qu'ils sont employés ; 2) dans quelques verbes substitués à des auxiliaires, trop multipliés dans notre langue ; 3) dans les mots formés soit du grec, soit du latin [...] L'auteur [...] a puisé sans scrupules dans le langage de l'ancienne Rome, au lieu que c'est malgré elle qu'elle s'est vue obligée de recourir au grec, et je sais qu'elle regarde comme autant de barbarismes tous les termes que nous en avons empruntés. Quant aux expressions dérivées de mots français, elles deviennent légitimes dès qu'elles sont claires ; agréables à l'oreille et qu'elles abrègent la diction¹³ ». Ce dernier point est fondamental dans sa conception de la néologie. Il le développe dans la 171^e Nuit :

Je suis glorieux des mots dont j'enrichis le français, parce qu'ils sont bons. Je n'ai cependant pas encore introduit celui de *forabilité*, comme m'en accuse le *Mercur* du 6 8.^{bre} 1787 et à cette occasion, je prie Messieurs les rédacteurs des journaux de lire l'épreuve, lorsqu'ils critiquent, et de ne pas s'en rapporter à la méchanceté des sous-feuillistes obscurs, ou à la malicieuse stupidité des correcteurs ordinaires. J'ai dit la *favorabilité* du local. Et j'ai l'honneur d'avertir mes concitoyens en général que la langue française étant un dialecte du latin, et n'étant langue qu'autant qu'elle fait partie du latin, on peut y puiser tous les mots ; que tous ceux qu'on y prend, soit directement, soit par analogie, sont clairs, et surtout français. Je soutiens en outre qu'il n'est pas français de prendre un mot dans une langue non sortie du latin, pas même dans la langue espagnole, sœur de la nôtre, si elle a tiré ce mot de l'arabe ; à l'exception cependant de certains noms de choses, qui n'existent que dans le pays où se parle la langue étrangère. *Almanach* sera toujours un mot barbare, quoiqu'il soit devenu vulgaire : c'est qu'il est intrinsèquement inintelligible pour nous, à raison de la grande différence de l'arabe à notre langue [...] J'ai employé beaucoup de mots heureux, dans ces *Nuits* ; non pas que je croie cela du génie, le génie est bien autre chose, vraiment ! [...] Mais je reviens à notre langue ; puis je reviendrai aux gouttières. Je regarde comme une barbarie l'usage des Anglais de prendre un mot dans les langues étrangères : c'est une barbarie et une sottise, à moins que le mot ne soit analogue, et par conséquent tiré de l'une des deux sources

12. *La Mimographe*, p. 11.

13. *Ibid.*.

de la langue anglaise, l'allemand, qui est la principale, et le français. Mais si l'on admire de leur voir introduire dans leur langue un mot pur, soit italien, soit français, on admire une sottise. Il faut qu'en l'introduisant, ils l'anglisent, s'il n'est pas disparate, ou qu'ils le proscrivent, s'il l'est. Je suis en colère, moi, toutes les fois que j'entends les *bravo* italiens, les *a parte*, même les termes de musique. Eh ! Parlez français, Messieurs, puisque vous avez l'honneur d'être des Français !

Le journaliste du *Mercure*, rendant compte des *Françaises*, avait écrit : « On ne sent point par exemple la nécessité de ces locutions, la *forabilité* du local, la *mignonnesse* [...], cette *agréabilité* [...]. L'auteur du *Paysan pervers* et de *La Vie de mon père*, et autres ouvrages vraiment estimables, doit trouver assez de ressources dans son talent naturel, sans recourir à ces tristes moyens, qu'on veut donner pour du génie et qui n'annoncent jamais que l'absence de goût¹⁴. »

Dans *La Mimographe*, l'« insouciance dans le néologisme » était surtout imposée par les projets proposés. À une réforme sociétale correspondait une réforme langagière. En revanche, Rétif ne se montre pas néologue dans les romans écrits en 1767-1768 (*Lucile*, *Le Pied de Fanchette*, *La Confiance nécessaire* et *La Fille naturelle*) ; ils ne recèlent aucune innovation lexicale, si ce n'est *auteuromane* dans *Le Pied de Fanchette*¹⁵.

Les années suivantes, la pratique néologique de Rétif s'affirme. On peut relever 32 occurrences dans *Adèle de Comm*** en 1772 (*revêcherie*, *réprimance*, *livider*, *intellectuabilité*, etc.), 34 dans *Le Ménage parisien* en 1773 (*auteuriser*, *anecdoter*, *dégourderie*, *écrivieur*, **esprité*, *prédilectionner*, etc.), 32 dans *L'École des pères* en 1776 (*brutitude*, *délicater*, *engageance*, *favorabilité*, *joliveté*, *provocance*, *routinement*, etc.), 14 dans *Le Nouvel Abeilard* en 1778 (*choiement*, *éjarni*, *folichonner*, *guiorer*, *savantisme*, etc.), et dans les *Contemporaines*, entre 1780 et 1785, une soixantaine pour le moins.

Rétif et Mercier

Rétif fait la connaissance de Mercier en septembre 1782. Leur relation fut étroite, *Le Journal* de Rétif montre que pendant près de quinze ans, jusqu'à la brouille de 1797 due à l'affaire de l'Institut national, ils se virent régulièrement. Nul doute que la néologie fut entre eux un sujet de conversation, car Mercier s'intéressait depuis longtemps à cette question : les très nombreuses fiches et

14. *Mercure de France* n° 40, du samedi 6 octobre 1787, p. 43.

15. *Le Pied de Fanchette*, éd. Robert Laffont, « Bouquins », 2002, chap. III, p. 22.

notes conservées dans le Fonds Mercier de la Bibliothèque de l'Arsenal en portent la trace. « La *Néologie* apparaît comme l'aboutissement d'une longue réflexion qui commence avec de clairvoyants opuscules [dès 1763] », écrit Jean-Claude Bonnet dans sa préface¹⁶. On ne sait si en 1801 Rétif eut en mains l'ouvrage de Mercier, mais il connaissait les idées de son ami en ce domaine et il n'ignorait sans doute pas que ses ouvrages lui avaient fourni 108 citations pour illustrer son « Vocabulaire ».

La néologie fut avec le théâtre le lien profond entre les deux hommes. Par la fréquentation d'un homme aussi déterminé que Mercier, Rétif fut stimulé dans sa volonté de libérer la langue du carcan de l'académisme. *Les Nuits de Paris* (1788, 1790 et 1794), *L'Année des dames nationales* (1791-1794), *Les Posthumes* (1802) sont plus riches en création de mots nouveaux, ou réhabilités, que les œuvres précédentes. Le manuscrit de *Paris dévoilé*, qui peut être daté des années 1802-1803, recourt encore, par exemple, à *préjugiste*, néologisme de Rétif que Féraud jugeait « peu heureux » dans son *Dictionnaire critique* de 1787, et que Rétif avait souvent employé depuis le *Paysan* en 1775, puis dans la *Paysanne*, *L'Andrographe*, les *Contemporaines*, *L'Année des dames nationales*. On retrouve aussi dans ce même manuscrit *redoler*, vieux mot signifiant *sentir* (« elle porte un nom qui *redole* la condition¹⁷ », déjà présent dans *La Découverte australe* en 1781, puis dans la scène 3 de l'acte V de *La Sage Journée ou le Nouvel Épiménide* (« cette comédie redole le tragique ») et dans la 21^e Nationale¹⁸ ; mais *séduisance* et *gouvernailleur* semblent bien faire leur première apparition dans *Paris dévoilé*.

Cependant, Mercier et Rétif servent différemment la cause néologique. Mercier en est un militant. Il multiplie les manifestes, s'engage dans la *Société des amateurs de la langue française* fondée par Urbain Domergue, attaque l'Académie avec sa vigueur de pamphlétaire. Il écrit dans le chapitre CCLXXXIX du *Tableau de Paris* : « Les services que l'Académie française a rendus à la langue sont faibles, pour ne pas dire nuls. La langue, sans ce corps, eût fait sans doute des progrès plus rapides et plus audacieux. Quoi de plus fatal que de l'avoir fixée¹⁹ [...] ». Il est plus incisif dans la préface de sa *Néologie* : « Il en est d'une langue comme d'un fleuve que rien n'arrête, qui

16. Jean-Claude Bonnet, « La Néologie ou le dernier combat de L.S. Mercier », préface à la *Néologie*, éd. cit., p. III.

17. Voir « *Paris Dévoilé* », *Études rétiviennes*, n° 14, juin 1991, p. 199.

18. Voir *La Découverte australe*, vol.III, p. 608, *Théâtre*, vol. III, p. 185 et *L'Année des dames nationales*, vol. III, p. 184.

19. *Tableau de Paris*, 1782, chap. CCLXXXIX « L'Académie française », p. 310.

s'accroît dans son cours, et qui devient plus large et plus majestueux à mesure qu'il s'éloigne de sa source [...] Et qui ne rirait d'un tribunal qui vous dit *je vais fixer la langue*. Arrête imprudent ! Tu vas la clouer, la crucifier²⁰ ». Et plus loin : « Il n'y a rien de tel qu'un peuple sans Académie pour avoir une langue forte, neuve, hardie et grande²¹ ». Dans la « Partie supplémentaire » de la *Néologie*, il développe sur plus de quatre pages une entrée « Néologuer », condensé de sa conception de la néologie et hommage aux néologues :

Les néologues sont partout, à la halle comme au forum, à la bourse, comme au sénat ; ils sont partout où la liberté féconde le génie, où l'imagination s'exerce sans contrainte sur les modèles de la nature, où la pensée peut éclairer l'autorité et braver la tyrannie, où rien ne gêne cette populaire gaieté, si ingénieuse à signaler un sot, à punir un important et à résoudre par un ridicule les problèmes de la renommée ; ils sont partout où l'homme pense comme il sent, où il écrit comme il pense ; partout enfin où le bonheur l'attache à la défense de ses droits et à l'accomplissement de ses devoirs²².

Rétif reste plus discret dans le débat. Contre l'Académie, on ne peut guère relever que cette pique incidente : « Un homme de goût, quoique académicien²³ ». C'est dans une réponse à La Reynière qu'il trouve le ton de Mercier. La Reynière, dans sa lettre du 28 septembre 1792 se plaignait ainsi : « [...] aujourd'hui, l'on n'écrit bien nulle part en France ; la langue a été dénaturée ainsi que l'ordre moral et politique. Elle est devenue la proie d'un néologisme tout à fait barbare et on l'a chargée d'une foule de mots dont l'acception intervertie jette la plus grande obscurité dans les écrits du jour²⁴. ». À quoi Rétif réplique : « Mais ne vous dépitez pas contre le néologisme ; une langue vivante est le domaine de ceux qui la parlent, et c'est une folie de leur en contester la pleine disposition, l'usage et l'abus²⁵ ».

Rétif néologue inconstant

D'une façon générale, le militantisme néologique de Rétif se traduit beaucoup plus par sa pratique littéraire que par des affirmations de principe. Et cette pratique n'est même pas systématique. L'inconstance de Rétif à cet égard

20. *Néologie*, éd. cit., p. 6.

21. *Ibid.*, p. 13 en note.

22. *Ibid.*, p. 473.

23. 27^e Contemporaine, éd. Champion, t. I, p. 611.

24. « De La Reynière, Béziers. Lettre du 28 septembre 1792 », dans Rétif de La Bretonne, *Correspondance*, éditée par Pierre Testud, Paris, Honoré Champion, 2021, p. 547-548.

25. « De Rétif à La Reynière. Lettre du [...] 12 octobre 1792 », *ibid.*, p. 561.

est surprenante : il peut délaissier tel ou tel néologisme au bout de quelques années. La liste suivante en donne une idée.

Ainsi *amatrice* cède la place à *amateuse*, *autrice* à *auteuse*, mot qui s'efface à son tour derrière *auteur*, ou *femme auteur* ; Mme Riccoboni, la seule romancière qui trouvât grâce à ses yeux, n'est jamais nommée autrement que *femme de lettres*. **Joncée*, qui fait image pour désigner une jeune fille gracieuse, est parfois remplacé par une comparaison (*souple comme un jonc*). Rétif emploie six fois le mot **dévergondage*, mais l'abandonne après 1791, au moment même où, dans la dernière décennie du siècle, le mot prend son essor. **Indagateur*, mot transposé du latin pour désigner *celui qui cherche, suit à la trace*, correspond bien au personnage qu'il se donne dans nombre de ses ouvrages, et notamment dans *Les Nuits de Paris*, où cependant ce mot ne figure qu'une seule fois. De même **profligateur*, formé sur le latin *profligare*, signifiant *abattre, terrasser*. Mercier ne manque pas de le recueillir dans sa *Néologie*, avec cette phrase non signée : « Écrivains de toutes les classes, soyez constamment les *profligateurs* du vice ! » Ce mot d'ordre n'est-il pas aussi celui de Rétif, tant le rôle qu'il s'assigne comme écrivain est celui d'un *profligateur* ? Ce néologisme n'est cependant présent que quatre fois. **Mise* apparaît en 1775 dans le *Paysan*, et son emploi est fréquent, notamment dans les *Contemporaines*, mais Rétif le délaissie après 1784 : dans la 2^e édition, il le remplace six fois par une périphrase du type : *façon de se mettre*. **Sérieuser* n'est pas non plus d'un emploi systématique : Rétif préfère souvent écrire *rendre sérieux*. À **tempéramenteux*, il substitue dans de nombreux cas une formulation usuelle ; ainsi dans la note Q du *Pornographe*, qui date de 1776, soit de la même année que *L'École des pères* où figure *tempéramenteuse*, il écrit : « Mme d'Aupi, femme de qualité, mais douée d'un tempérament de feu [...] », ou bien encore : « une épouse à tempérament ».

Ajoutons le cas des hapax, mots tentés une seule fois, jamais adoptés. Ainsi **célère*, **sombreté*, **voluptuosité*, et quelques autres.

Les néologismes de Rétif ne sont donc pas exclusifs des mots reçus. Il lui importe surtout, par ses innovations, d'affirmer sa liberté, de pimenter sa prose, d'en rehausser l'expressivité, mais il reste sur le seuil d'une véritable « réformation de la langue ».

Réputation de Rétif néologue

Il faut donc nuancer dans ce domaine l'image de Rétif. À y regarder de plus près (et l'informatique nous le permet), il n'eut pas un rôle néologique aussi important que celui qu'on lui prête. Sa réputation peut s'expliquer par deux facteurs.

Le premier est qu'il fut la cible privilégiée des puristes. Dès 1769, les premiers titres de ses *Idées singulières* (*Le Pornographe*, *La Mimographe*) furent perçus comme des provocations et attirèrent l'attention sur lui. Fréron dénonce dans *La Mimographe* « une affectation outrée de néologisme », « tous ces mots nouveaux qu'il [l'auteur] s'est avisé de créer : *honester* une profession, *inconvénienter*, *désinconvénienter*, l'*actricisme*, *laideur impressionnante*, *sérieuser* les mœurs, le *comédisme*, système *comédismique*, et beaucoup d'autres dont on ferait une longue liste²⁶ ». Même critique à propos d'*Adèle de Comm*** : « C'est dommage que l'auteur ait donné dans la manie d'un néologisme ridicule : *sérieuser* un caractère, *amertumer* une réprimande, une femme qui avait tant de rouge sur les joues qu'il les rendait *sanguinantes*, etc., etc. Toutes ces innovations [...] sont puérides et cette forme bizarre défigure les ouvrages les plus estimables d'ailleurs par le fonds²⁷ ». L'emploi substantivé de **mise* suscita de vives critiques, et l'ardeur que mit Rétif à défendre ce néologisme prouve qu'il en était l'auteur. Le mot apparaît dans *Le Paysan pervers* en 1775, et devient d'un emploi fréquent à partir de 1782 dans les *Contemporaines*. Le *Journal de Paris* publie le 10 janvier 1785 une lettre très hostile, à laquelle Rétif réplique dès le 11 par la « Réponse d'un orfèvre » : « [Le mot] est français, il est précis. Mais il a un défaut : c'est d'avoir été introduit par un auteur sans prôneurs, sans intrigue, sans appui parmi ses confrères, et qui s'en est fait des ennemis en les étonnant ! Les insensés ! Qui ne savent pas que le génie créateur de M. R* ira jusqu'à la postérité la plus reculée, tandis que ses vils détracteurs seront oubliés de leur vivant²⁸!... » Il n'admet pas qu'on lui en retire la paternité : « Une dlle auteur [Minette de Saint-Léger] me disait un jour que *mise* était un mot des gens du peuple. Je l'assurai qu'elle se trompait²⁹ ».

Dans *Le Palais-royal*, Rétif écrira en 1790 : « Mlle Minette S[aint-Léger] n'aime pas cet agréable mot. Pourquoi ? Il est pittoresque³⁰ ».

Le deuxième facteur de la réputation de Rétif est la *Néologie* de Mercier, où il apparaît, après Voltaire, comme le fournisseur le plus important des citations illustrant ce « Vocabulaire de mots nouveaux », avec 108 emprunts. On s'aperçoit que les dictionnaires du XIX^e siècle et les linguistes tels que

26. *Le Quadragénaire*, « Revue des ouvrages de l'auteur », II^e Partie *in fine*, repris dans la Revue qui clôt *La Paysanne pervers*.

27. *L'Année littéraire*, septembre 1772, p. 44-50.

28. *Contemporaines*, éd. or., vol. XLI, p. [302] non foliotée.

29. *Ibid.* en note.

30. *Le Palais-royal*, éd. Manucius, 2009, Préambule, vol. I, p. 37 en note.

Ferdinand Brunot et Ferdinand Gohin citent toujours Rétif à partir de la *Néologie* plutôt qu'à partir de ses textes mêmes.

Ainsi s'est forgée, au fil des siècles, l'image d'un Rétif néologue « frénétique ».

Classement de la néologie rétivienne

Quel bilan peut-on faire de sa production en ce domaine ? On peut essayer de classer les différents cas, étant bien entendu que ce classement, ne s'appuyant que sur quelques exemples, n'est qu'une esquisse.

1) le néologisme proprement dit (création lexicale attribuable à Rétif)

On peut s'en assurer en faisant appel à divers critères :

a) Rétif lui-même revendique la paternité du mot. Ainsi pour **sérieuser* : « Qu'on me passe ce mot nouveau, mais agréable autant qu'expressif ; il est de l'auteur³¹ ». Ou pour *frivolisé*, *agrémenté*, *superficiellisé* (appliqués à Voltaire) : « Ne soyez pas scandalisé par ces mots forgés » met-il en note dans sa lettre à Milran du 29 août 1783³².

b) il juge nécessaire de donner la signification du mot : « mes larmes **oboriaient* malgré moi, c'est-à-dire qu'elles humectaient ma paupière sans couler³³ ».

c) la critique crie au barbarisme ; tel est le cas par exemple pour **actricisme*, **axiomime**, **imitements*, **modèlements*, **mimographe*, **pornographe*, *inconvenienter*; etc.

d) le mot est absent des dictionnaires et des textes contemporains. Ainsi **commiscéabilité*³⁴, du reste un hapax, ainsi que **gaudrioliste* dans *Le Curé patriote*³⁵ ; **indagateur*, sous-titre des différentes parties du *Palais-royal*, est à ce point inconnu du public que l'éditeur de la contrefaçon de 1792 le remplace par *indicateur* ; **amateuse* (que Rétif substitue à **amatrice* après 1781), *auteuse* (qu'il emploie plus volontiers qu'**autrice*) ; **tempéramenteux*, **mariter*, *livider* (« l'envie dévorante [...] n'a pas *lividé* mon visage »)³⁶ ; *revêcherie* explicite dans une note marginale *hispidité* (sur ce mot voir *infra* 3), jugé sans doute incompréhensible³⁷, mais le mot est lui-même un néologisme (et un hapax), parfaitement clair, lui, car formé sur *revêche* selon le principe d'analogie cher

31. *La Prévention nationale*, vol. I, p. 184 en note.

32. *Correspondance*, éd. Champion, p. 230.

33. *Les Nuits de Paris*, 379^e Nuit, éd. cit., t. IV, p. 1873.

34. *Monsieur Nicolas*, t. I, p. 489.

35. *L'Année des dames nationales*, vol. I, 114^e Nationale, p. 124.

36. *Adèle de Comm***, vol. V, *Contr'avis aux gens de lettres*, p. 14.

37. *Sur L'Ambigu -comique*, dans *Adèle de Comm***, vol. V, p. 26).

à Rétif ; *monéraste* (celui qui n'aime qu'une personne à la fois) et son contraire *polyéraste* : « toute ma vie, je n'ai jamais été absolument monéraste, mais polyéraste³⁸ » ; *brutitude*, souvent employé : dans *Le Paysan perversi*, (« Le vrai bonheur est dans la brutitude³⁹ »), dans *L'École des pères*⁴⁰, *La Découverte australe*⁴¹, *Les Contemporaines*⁴², *Monsieur Nicolas*⁴³, *Les Veillées du Marais*⁴⁴, *Les Nuits de Paris*⁴⁵). Avec le même suffixe de formation, on a *intactitude* dans la 5^e Converseuse : « Mais votre *intactitude* me rend si jaloux [...]»⁴⁶ »

Ajoutons le recours fréquent de Rétif au suffixe *-bilité* (*agréabilité*, *concevabilité* (faculté de concevoir), *estimabilité*, *favorabilité*, *indagabilité* (sur *indagateur*), *infatigabilité*, *intellectuabilité*), ou au suffixe *-mane* (*admiromane*, *amateuromane*, *auteuromane*, *goûtomane*).

Tous ces mots sont propres à Rétif, mais dans bien des cas, il est difficile de décider de leur paternité ; ils peuvent être le produit de l'époque, féconde en la matière.

Érotisme est un bon exemple de ces incertitudes. Le *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi) et Alain Rey dans son *Dictionnaire historique de la langue française* font naître ce mot en 1794 et l'attribuent à Rétif, sans autre précision. Cette date est celle des volumes 4, 6 et 12 de *L'Année des dames nationales*, où l'on trouve en effet trois occurrences. Le *Dictionnaire vivant de la langue française* (DVLV) situe son apparition vers 1750 ; cependant le mot est présent dès le début du siècle dans des traités de médecine. Rétif l'emploie dans les premières pages de *Monsieur Nicolas*, écrites en 1783, mais dans une note qui sans doute date de révisions du texte bien postérieures ; il faut plutôt considérer son occurrence dans *La Femme infidèle* en 1786⁴⁷ comme originelle, sans qu'on puisse décider s'il s'agit là de son début en littérature. Nerciat l'emploie dans *Le Doctorat impromptu*, mais c'est en 1788. La fin du siècle marquera en tout cas le début de son essor.

38. *Monsieur Nicolas*, t. I, p. 66.

39. *Le Paysan perversi*, éd. de 1782, lettre 102 (éd. L'Âge d'Homme, 1977, vol. II, p. 394) ; *Le Paysan-Paysanne perversi*, éd. Champion, 2016, 152^e lettre, p. 528.

40. *L'École des pères*, vol. 3, p. 320.

41. *La Découverte australe*, vol. II, p. 351 et 359.

42. *Contemporaines*, vol. V, « Réponse aux critiques », p. 22 et vol. XXXIV, 200^e nouvelle, p. 390.

43. *Monsieur Nicolas*, éd. or., vol. XV, p. 4470.

44. *Les Veillées du Marais*, vol. I, p. 103.

45. *Les Nuits de Paris*, 32^e Nuit, t. I, p. 238.

46. *Les Revies*, éd. Pierre Bourguet, SVEC, 2006, p. 300 ; publiée dans *Études rétiviennes* n° 28, 1998).

47. *La Femme infidèle*, II^e Partie, 114^e lettre, p. 387 (« Renaud [...] était un terrible homme pour l'érotisme ! »).

On peut aussi douter de la paternité rétivienne d’**encataloguer* (au sens précis d’*inscrire dans le catalogue des filles de l’Opéra*) : Rétif emploie ce verbe dans le *Paysan* et la *Paysanne*, à propos d’Ursule, dans *Les Contemporaines* et *L’Année des dames nationales*⁴⁸. Il est parfois mis en italique, mais cette typographie peut simplement signifier qu’il est emprunté au jargon du théâtre.

De même **taillecime*, dans *La Semaine nocturne*⁴⁹. Est-ce vraiment un néologisme ? Le mot est toujours employé sans commentaire, comme s’il était bien connu ; il l’était sans doute comme outil d’élague. Ce serait donc encore un emprunt à un lexique spécifique. L’originalité de Rétif serait de l’introduire dans un texte littéraire, où, appliqué à la tête humaine, il ajoute à la barbarie de la mise à mort

2) adoption d’un néologisme de l’époque

Citons ces quelques exemples, donnés à tort comme des créations de Rétif :

– **dévergondage* ne s’est imposé qu’à la fin du XVIII^e siècle, supplantant une forme ancienne, *desvergondement*. Alain Rey date son apparition de 1792 (sans autre précision), mais le mot est attesté dès la fin du XVII^e siècle, dans le théâtre de Dancourt par exemple. Il ne prend toutefois son essor que dans la deuxième moitié du siècle et Rétif en a été un des premiers utilisateurs⁵⁰.

– **agrémiste* était entré dans la langue, sous la forme *agriministe*, vers le milieu du siècle, comme terme technique désignant une vendeuse d’*agréments*, ornements et accessoires propres à embellir les robes. Le mot est daté de 1782 par Alain Rey, qui, en donnant cette date, se réfère sans doute à *La Jolie Agrémiste* de Rétif, nouvelle du XXI^e volume des *Contemporaines* paru cette année-là. Mais Mercier avait peu avant employé le mot dans le chapitre 293 de son *Tableau de Paris*, en le présentant comme tout nouveau : « Les belles dames [...] ignorent sans doute que les ouvriers qui façonnent les agréments dont elles ornent leurs robes se nomment *agréministes*⁵¹ ». Quand Rétif l’emploie vingt fois dans sa *Contemporaine*, il n’éprouve pas le besoin d’en indiquer le sens : le mot est désormais connu.

– *caféliste* est en 1747 dans le *Dictionnaire néologique à l’usage des beaux esprits* de Jean-Jacques Bel, avec le sens de *client d’un café* (p. 308). Rétif

48. Dans le *Paysan*, voir la 128^e lettre, p. 124, dans la *Paysanne* la 67^e, p. 189 et la 117^e, p. 249, dans le *Paysan-Paysanne*, éd. Champion, 2016, 253^e et 254^e lettres, p. 826 et 828. — Dans les *Contemporaines*, éd. cit., voir t. V, 132^e, p. 3124, t. VII, 187^e, p. 4455 et t. X, 262^e, p. 6180. — Dans *L’Année des dames nationales*, voir vol. IV, 179^e Nationale, p. 1167.

49. *Les Nuits de Paris, La Semaine nocturne*, éd. cit., t. V, p. 2029.

50. Dans *La Mimographe*, 1770, p. 95.

51. *Tableau de Paris*, vol. 2, p. 264

l'applique à une tenancière : « [Mme Beugnet] cette jolie cafétiste qu'on a vue depuis au coin de la rue du Fouarre⁵² ».

3) acception nouvelle d'un mot existant

— **effété*, du latin *effetus*, *épuisé*, n'était usité que dans le vocabulaire de la botanique. L'originalité de Rétif a été de lui donner un emploi littéraire, et à plusieurs reprises : d'abord dans *Le Paysan pervers*⁵³, puis dans *L'École des pères*⁵⁴, dans « La Parure », juvénale insérée dans la 462^e lettre du *Paysan-Paysanne*⁵⁵, dans *La Sage Journée*⁵⁶, enfin dans *Le Palais-royal* en 1790⁵⁷. À notre connaissance, le mot n'est pas attesté chez d'autres écrivains.

— *hispidité* était lui aussi un terme de botanique, désignant le caractère d'une plante couverte de poils rudes et épars, formé sur *hisvide*, lui-même transcrit du latin *hispidus*. Rétif le glisse dans ses *Réflexions sur l'Ambigu-comique*, écrites en 1770 et placées à la fin d'*Adèle de Comm*^{**58} ; mais il juge nécessaire de le traduire en marge par *revêcherie*, où le lecteur peut facilement reconnaître le mot *revêche*. Dans le *Contr'avis aux gens de lettres*⁵⁹, le mot se retrouve, sans note cette fois, signe que ce texte est postérieur.

— **idéalité* est employé par Rétif dans *La Mimographe* à propos du jeu de l'acteur ; il lui donne un sens relatif (il s'agit de l'idée du spectateur) et non plus absolu : « Le mimisme le plus parfait n'est pas celui où l'imitateur met en usage toute l'énergie qu'il peut donner à son rôle, mais celui où il approche davantage de l'*idéalité* (c'est-à-dire de l'idée que le spectateur peut se former de la manière dont le personnage agirait lui-même)⁶⁰ ». L'innovation est ici sémantique.

— **jonnée* existe depuis longtemps dans le langage de la botanique avec le sens de *qui ressemble à un jonc* ou *a la souplesse d'un jonc*. La littérature recourt à cette formule comparative pour qualifier une personne, mais Rétif choisit l'image *jonnée*, trouvée chez Térence (*juncea virgo*)⁶¹ ; il risque même une fois l'emploi substantivé : *le jonné* d'une jeune fille⁶².

52. *Monsieur Nicolas*, I, p. 970

53. *Le Paysan pervers*, vol. IV, 209^e lettre, p. 76 ; le *Paysan-Paysanne*, éd. cit., 409^e, p. 1268 et 462^e p. 1373.

54. *École des pères*, 1776, vol. I, p. 95.

55. *Paysan-Paysanne*, éd. cit., 4^e juvénale, p. 1373.

56. *Théâtre*, vol. III, acte IV, scène 6, p. 151.

57. *Palais-royal*, II^e Partie, Avis des Sunamites, éd. cit., p. 130.

58. *Adèle de Comm*^{**}, vol. V, p. 26 (pagination séparée).

59. *Ibid.*, p. 37 (pagination séparée).

60. *La Mimographe*, p. 129.

61. La référence est explicite dans la 213^e Contemporaine, éd. cit., t. IX, p. 5156.

62. *L'Année des dames nationales*, 383^e Nationale, vol. 9, p. 2601.

— **mise*, comme adjectif substantivé, signifiant la *manière de s'habiller*, est daté de 1781 par Alain Rey ; il est probable que Rétif en fut l'initiateur en 1775 dans *Le Paysan perversi* (« Je l'ai trouvée sous une mise délicieuse ; on ne vit jamais rien d'aussi voluptueux, et sa gorge !... »)⁶³. La date de 1781 doit renvoyer au volume XII des *Contemporaines*, recueil où le mot est ensuite fréquemment utilisé. Il lui valut de vives attaques.

— *neuveté* désignait à l'origine un « droit de rivière », c'est-à-dire une taxe exigée des bateaux accostant pour la première fois à Paris. Rétif voit dans ce mot le moyen d'exprimer une nuance par rapport à *nouveauté*, conformément à la différence entre *neuf* (ce qui n'a pas encore servi) et *nouveau* (ce qui n'existe pas encore). Absent des dictionnaires, *neuveté* reste chez Rétif un hapax⁶⁴ et ne semble pas avoir été utilisé ailleurs.

— **poliçon* : l'orthographe même du mot, constante dans les écrits de Rétif, témoigne d'une volonté de faire du polisson un individu ayant affaire à la police. Avec la Révolution, le *poliçon* devient sous sa plume un criminel (voir *La Semaine nocturne* et *Vingt Nuits de Paris*).

4) vieux mots disparus de l'usage et réhabilités par Rétif

— **célère*. Mercier écrit dans sa *Néologie* (1801) : « Nous avons le substantif *célérité* ; il nous manquait l'adjectif *célère*, et je sais bon gré à Rétif de la Bretonne » de l'avoir employé. Il ne l'a employé qu'une fois, en 1789, à propos de « perdrix aux pieds rouges et célères⁶⁵ ». À vrai dire, le mot est attesté au XVI^e siècle ; il est tombé ensuite en désuétude, mais l'hapax de Rétif n'a pas réussi à le réintroduire dans la langue.

— **esprité* est un mot du XVII^e siècle, tombé en disgrâce au XVIII^e. Rétif l'emploie toujours avec une valeur péjorative ; sa première occurrence date de 1770, dans les *Réflexions sur l'Ambigu-comique*⁶⁶. On en trouve neuf autres.

— *forcènerie* (*acte de forcené*) est attesté au XIII^e siècle ; son emploi décline au XVII^e siècle. Il figure chez Rétif dans le titre de la 133^e lettre du *Paysan* (« Forcènerie de sa vengeance »)⁶⁷, dans la 169^e *Contemporaines*⁶⁸

63. *Le Paysan perversi*, éd. or., vol. III, 122^e lettre, p. 9. — *Paysan-Paysanne*, éd. cit., 237^e lettre, p. 770.

64. *L'Année des dames nationales*, vol. 1, p. 297.

65. *Monument du costume* (1789), 18^e nouvelle, « Le Pari gagné », p. 53, éd. L. Willem, 1876, texte repris dans les *Tableaux de la vie* (1790) puis en 1794 dans *L'Année des dames nationales*, vol. 5, 177^e Nationale, p. 1323.

66. *Adèle de Comm***, vol. V, p. 29 (pagination séparée).

67. Il n'apparaît que dans l'édition de 1776 (la 2^e). — Dans le *Paysan-Paysanne*, lettre 272, p. 882.

68. *Les Femmes qui haïssent leurs maris*, « La Jolie Ceinturière », éd. cit., t. VII, p. 3907.

et dans *La Découverte australe*⁶⁹. Féraud écrit dans son *Dictionnaire critique* (1787) que ce mot « peut être bon dans le style familier, badin ou critique ». Il ne semble pas s'être imposé, puisque Littré note près d'un siècle plus tard : « Mot tombé en désuétude, mais à reprendre ».

— **papelarder* est ancien : en 1694, dans la 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie* il était déjà qualifié de *vieux* ; dans la 4^e édition, en 1762, *familier* remplace *vieux*, signe peut-être que le mot refait surface au XVIII^e siècle. Il aura quelque succès au XIX^e, mais deviendra plus rare après le début du XX^e. Rétif l'emploie une seule fois, dans *Le Curé patriote*, en 1790 : « Il la *papelarda*, lui dit qu'elle était belle encore⁷⁰ ».

— **proffigateur* (attesté au XVI^e siècle, puis disparu), présent dans *Monsieur Nicolas*, *Les Nuits de Paris* et *L'Année des dames nationales*.

— **sombreté*, rare aux XVI^e et XVII^e siècles, disparu au XVIII^e ; Rétif ne l'emploie qu'une fois, semble-t-il, dans *La Mimographe*⁷¹. En mai 1770, le journaliste de *L'Année littéraire* y voit un « néologisme barbare ».

— **tituber* disparaît de l'usage au XVII^e siècle, et pendant les premières décennies du XVIII^e. Rétif, en l'employant en 1785⁷², semble avoir été son ré-introducteur ; il sera relayé par Mercier qui accueille le mot dans sa *Néologie*. Mais l'Académie ne l'admettra qu'en 1878, dans la 7^e édition de son dictionnaire.

— *trésoriser* : Alain Rey date ce mot de 1637 et note qu'il a « rapidement disparu ». Rétif le substitue à *thésauriser* selon son principe de formation lexicale par analogie avec la langue française. Rémy de Gourmont voit dans *trésoriser* un mot du langage populaire et félicite Rétif de l'avoir adopté⁷³. Il se trouve dans *Monsieur Nicolas* et dans le *Paysan*⁷⁴. Rien ne prouve son origine populaire. Curieusement, c'est la forme savante *thésauriser* qui s'est imposée, à tel point que François Jost, dans son édition du *Paysan* (1977), fondée sur celle de 1782, imprime *thésauriser* au lieu de *trésoriser*, soit par un souci fâcheux de correction, soit parce qu'il utilise une contrefaçon où le typographe n'a vu dans ce mot qu'un barbarisme.

— **turgir (se)*, issu du latin *turgere* (être enflé, boursoufflé), est attesté au XVI^e siècle, abandonné au XVII^e, repris au XVIII^e, mais rarement, à en juger

69. *La Découverte australe*, vol. III, p. 82.

70. *L'Année des dames nationales*, vol.1, 14^e Nationale, p. 134.

71. *La Mimographe*, p. 87.

72. Dans *Monsieur Nicolas*, t. I, p. 415 et *Les Parisiennes*, vol. III, p. 56.

73. *Esthétique de la langue française*, Mercure de France, éd. 1923, p. 76 en note.

74. *Monsieur Nicolas*, t. I, p. 420 et *Le Paysan perversi*, 61^e lettre, p. 274 (éd. 1775), 38^e (éd. 1782), 41^e dans le *Paysan-Paysanne*.

par ce qu'en dit le journaliste Jean-Marie Clément dans son compte rendu de la *Néologie* : « jargon obscur et pédantesque », « mis au rebut comme infecté de barbarie et de pédantisme ». Rétif le place dans *Monsieur Nicolas*, *Le Palais-royal* et *L'Année des dames nationales*⁷⁵, mais use le plus souvent de *gonflé*.

— **voluptuosités*, mot ancien, concurremment avec les formes *voluptuoseté* et *voluptueuseté* ; il est rare au XVIII^e siècle et son emploi au pluriel, dans un texte tardif (1802)⁷⁶, reste un hapax chez Rétif, qui use normalement de *volupté*.

Les lexicologues attribuent à Rétif bien des mots dont il n'est pas à l'origine. Par exemple *impériosité* (déjà chez Brantôme), *inconséquente* (accueilli dans la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1762), *tendreté* (attesté au XIV^e siècle, officialisé en 1762 par l'Académie), *mutualité* (attesté à la fin du XVI^e siècle dans le vocabulaire juridique) ; selon Alain Rey, se fiant à Ferdinand Brunot, ce mot aurait été repris en 1784. Mais Rétif l'a déjà employé en 1775 dans le *Paysan*⁷⁷ : on ne saurait pour autant lui en attribuer la paternité, ni même sa résurrection ; *urbanité*, daté du XIV^e siècle, est accueilli par l'Académie dès la première édition de son *Dictionnaire* en 1694 ; aussi Mercier l'exclut-il de sa *Néologie*, mais retient *urbaine*, *urbaniser*, *urbanisme*. Rétif emploie toujours *urbanité* comme un mot usuel. Le cas d'*éditer* est plus incertain. Brunot et Gohin datent son apparition de 1784, dans *La Paysanne pervertie* : « [La Bible] de mon père est de 1551, mais *éditée* par des catholiques⁷⁸ ». L'italique suggère la nouveauté du mot (du reste un hapax chez Rétif), mais il est cependant couramment employé dans les deux dernières décennies du siècle. Rien n'assure que ce soit une création de Rétif.

Conclusion

« Nous forgeons des mots sans scrupule » écrit Rétif dans *Le Palais-royal*⁷⁹ à propos de *Renaudimire*, qualifiant un admirateur de la comédienne Renaud. Mais son audace néologique se manifeste surtout par fougades. Son usage des néologismes ou des mots nouveaux de son temps a été parcimonieux, et il s'en est souvent détaché pour revenir à un vocabulaire plus orthodoxe.

Néologue, Rétif le fut avec goût et mesure, loin des excès d'un Boinvilliers dans son *Tableau néologique* (1792), mais sans se priver ici et là du plaisir de la provocation.

75. *Monsieur Nicolas*, t. I, p. 1079 ; *Le Palais-royal*, éd. Manucius, p. 151 ; *L'Année des dames nationales*, vol. 3, p. 797.

76. *Les Revies*, éd. cit., p. 253.

77. *Le Paysan perverti*, vol. II, 97^e lettre, p. 193 – *Paysan-Paysanne*, éd. cit., 152^e lettre, p. 524.

78. *Paysanne pervertie*, lettre 42, p. 113 en note.

79. *Le Palais-royal*, II^e Partie, éd. cit., p. 199.

Sensible au pouvoir expressif du mot, à la richesse de tous les niveaux de langue, il a puisé dans le fonds ancien, réhabilité les mots disparus, forgé ceux qui manquaient, ouvert la littérature au langage du peuple et des paysans. Son traité perdu du *Glossographe* aurait peut-être permis de le classer parmi les grands lexicologues et grammairiens de son temps. Du moins sa pratique littéraire lui a-t-elle valu la renommée d'un néologue fécond. Renommée en partie usurpée, comme nous l'avons vu, mais en accord avec sa volonté d'être un écrivain affranchi du carcan des « belles lettres ». Sa néologie est une manifestation parmi d'autres de sa liberté, de son « anarchisme en littérature », selon l'expression de Cubières-Palmézeaux⁸⁰.

Pierre TESTUD

80. *Histoire des Compagnes de Maria*, vol. I, p. 185.

Les Mots de Rétif

CÉLÈRE

Mercier écrit dans sa *Néologie* (1801) : « Nous avons le substantif *célérité* ; il nous manquait l'adjectif *célère*, et je sais bon gré à Rétif de la Bretonne d'avoir dit, dans un de ses nombreux et peut-être trop nombreux ouvrages : “Deux femmes à un balcon donnant sur la campagne, voyaient errer dans la plaine qui touchait au parc d'innocentes perdrix aux pieds rouges et *célères*” ». La citation, dont il ne donne pas la référence, est tirée du *Monument du costume* (1789), dans la nouvelle intitulée « Le Pari gagné », reprise l'année suivante dans les *Tableaux de la vie* (t. I, p. 41), et enfin en 1794 dans *L'Année des dames nationales* sous le titre : « Les Belles Parieuses et le chasseur » (vol. V, p. 1323).

Célère est attesté dans la langue du XVI^e siècle, comme adjectif dérivé de *célérité*, substantif usuel alors dans le langage juridique à propos de la rapidité de règlement des actes de procédure, et encore mentionné en ce sens dans le *Dictionnaire de Trévoux* en 1771. Selon le graphique établi par le *Dictionnaire vivant de la langue française (DVLf)*, *célère* est surtout employé entre 1650 et 1750, puis entre 1800 et 1850. Le dictionnaire *lalanguefrancaise.com*, du Laboratoire de Linguistique Formelle (*lfl*) présente de son côté un graphique montrant l'emploi de *célère* dans le journal *Le Monde* en 1960, 1968, 1996 et 2012.

Célère n'a guère été recueilli dans les dictionnaires. Le premier à lui faire une place est le *Dictionnaire* de Boiste dans sa 6^e édition en 1823, précédé du signe † marquant les mots « qui n'étaient compris dans aucun dictionnaire

de la langue française ». Charles Nodier note dans son *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, en 1829, que la réussite de *célérité* « n'a pu faire passer le joli adjectif *célère*, si cher aux néologues » (p. 96).

François Raymond l'accueille en 1832 dans son *Dictionnaire général de la langue française* en le qualifiant de « vieux ». « Vieux et littéraire » dit aussi le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). En 1841, le *Nouveau Dictionnaire de la conversation, par une Société de littérateurs, de savants et d'artistes* considère que le mot a « acquis droit de bourgeoisie ou de cité dans la langue française », droit qu'il « n'avait pas encore, il y a peu de temps » : « Ce mot n'a pas d'équivalent dans notre langue ; il existe une nuance bien marquée entre lui et ses synonymes [...] ; il tient quelque chose d'eux tous, il exprime à la fois la promptitude de l'esprit et celle du corps et convient surtout à la poésie ». La Châtre dans son *Dictionnaire universel* (1853) note que *célère* « n'est guère usité dans la conversation ». Bescherelle en 1856 (*Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*), voit curieusement dans ce mot un néologisme.

Les autres dictionnaires du XIX^e siècle l'ignorent, dont le Littré. Le mot a subi dès le début la concurrence de *véloce* (admis par l'Académie en 1798), qui s'est mieux maintenu.

Jusqu'en 1789, le mot est absent des ouvrages de Rétif, notamment du *Paysan-Paysanne*, des *Contemporaines*, de *Monsieur Nicolas* et des *Nuits de Paris*. Il ne semble pas être présent ailleurs. On peut le considérer comme un hapax chez Rétif. En effet les trois textes où il figure n'en font qu'un, les *Tableaux* et la nouvelle de *L'Année des dames nationales* n'étant qu'une reprise du texte du *Monument du costume*. Cette œuvre est d'une nature particulière, ornée de gravures de Moreau le Jeune, dans une édition grand in folio destinée à un public aristocratique ou de la haute bourgeoisie, dont il peignait la vie sociale et privée. Par sa distinction, due à sa rareté, le mot a peut-être paru à Rétif mieux convenir que *véloce*.

Aujourd'hui, on peut considérer que *célère* est sorti de l'usage.

Sources

Dictionnaire de Trévoux (1771)

Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)

Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française* (6^e édition, 1823)

Charles Nodier, *Examen critique des dictionnaires de la langue française* (1829)

François Raymond, *Dictionnaire général de la langue française* (1832)

Nouveau Dictionnaire de la conversation, par une Société de littérateurs, de savants et d'artistes (1841)

Maurice La Châtre, *Dictionnaire universel* (1853)

Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1856

Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)

Laboratoire de Linguistique Formelle (*llf*), lalanguefrancaise.com

JONCÉ

Louis Sébastien Mercier, dans sa *Néologie*, cite cette phrase de Rétif, sans donner la référence : « C'était une jeune et grande fille, fluette et *joncée*, pâle, mais dont la forme du visage avait une douceur, un charme inexprimables ».

Il s'agit d'un passage de la 3^e Époque de *Monsieur Nicolas* (éd. *Pléiade*, I, p. 225-226). *En réalité, le mot n'est pas un néologisme : il existe depuis longtemps dans le langage de la botanique avec le sens de qui ressemble à un jonc*, et dans ce sens il a comme équivalent *joncacé* ; *joncées* et *joncacées* sont des substantifs désignant une famille de plantes. Le mot *joncé* s'emploie aussi pour dire *garni de jonc*, notamment à propos d'une chaise, dite *joncée* pour la distinguer d'une chaise *paillée*. C'est le sens que retient le Littré, et d'une façon générale, tous les dictionnaires du XIX^e siècle s'en tiendront à cette acception botanique.

L'application du mot à une jeune fille n'est pas non plus une innovation de Rétif : assidu lecteur de Térence, il a trouvé l'expression *juncea virgo* dans *L'Eunuque, jeune fille semblable à un jonc*, c'est-à-dire à la fois droite et souple. La référence à Térence est du reste explicite dans cette phrase de la 213^e Contemporaine (volume XXXIV, 1783) : « Jenny était charmante [...] sa taille légère et bien prise la faisait ressembler à cette vierge *joncée* dont parle Térence » (éd. Champion, t. IX, p. 5156). Il est à remarquer que le texte original porte *jonchée* au lieu de *joncée*, preuve que le mot reste une rareté en 1783 et n'est pas connu du typographe, qui a cru sans doute à une faute du manuscrit. On peut rapprocher de cet exemple la correction apportée dans *Le Lever du petit maître* : le texte des *Tableaux de la vie* en 1790 donne « une jeune beauté ravissante, modeste, dont la taille *joncée* annonçait ce bel âge » (t. I, p. 139), mais celui du *Monument du costume*, en 1789 recourait à une comparaison : « dont la taille, *semblable à un jonc*, annonçait [...] ». Il est permis de penser qu'en 1789 l'imprimeur est intervenu et qu'en 1790 Rétif a pu veiller à l'intégrité de son texte.

Dans son *Dictionnaire*, dès sa première édition en 1694, l'Académie retient le caractère droit du jonc : « On dit familièrement d'un homme, d'une femme, qui ont la taille bien droite, qu'il est droit, qu'elle est droite comme un jonc ». Cette indication disparaît en 1990 dans l'édition actuelle. Tel est aussi le sens retenu par J.-F. Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* en 1787. Rétif est à l'unisson quand il évoque dans la 93^e Contemporaine, « La Fille à la mode », une « jeune et jolie personne, fraîche comme la rose, blanche comme lis, droite comme un jonc » (éd. cit., t. IV, p. 2215).

Mais le plus souvent il associe le jonc à la souplesse, et c'est ainsi du reste que le *Trésor de la Langue Française* informatisé définit *joncé* : « qui a la souplesse du jonc », se fondant sur cette citation de Huysmans : « Un soir, elle rencontra dans un bal où elle cherchait fortune en compagnie d'une grande gaupe, à la taille joncée et aux yeux couleur de terre de sienne, un jeune homme qui semblait en quête d'aventures (Huysmans, *Marthe*, 1876, p. 28).

Rétif souligne fréquemment cette idée de souplesse en flanquant *joncée* d'épithètes comme *fine* et *svelte* : « *La mise de 1791 était délicieuse, surtout pour l'adolescence : un fourreau dégageant une taille fine, svelte, joncée [...]* » (*Monsieur Nicolas*, II, p. 437) ; « Sa taille délicate est fine et joncée » (*ibid.*, p. 483) ; « Filette avait la bouche saillante et mignonne, une taille svelte et joncée [...] » (*Année des dames nationales*, 278^e Nationale, vol. 7, p. 1934). Un autre passage de *L'Année des dames nationales* mérite d'être cité car Rétif y exprime mieux que partout ailleurs la grâce d'une taille joncée : « Elle réunissait à une charmante figure l'enjouement, la modestie, les roses, les lis, le *joncé* de la taille aux proportions les plus sveltes ; quand elle marchait, on aurait dit qu'elle ne touchait pas la terre ; chaque mouvement, chaque tour de jupe faisait éclore une grâce et un désir » (383^e Nationale, vol. 9, p. 2601). Notons que cet exemple est le seul où *joncé* est un substantif.

Dans *Le Palais-royal*, la souplesse semble suggérée par le lien que Rétif établit entre le nom de Filumène et la taille joncée. *Filumène*, dit-il, est un « nom savant qu'on a prêté sans doute à cette nymphe lors de ses débuts à cause de sa taille joncée » (Préambule de la 1^{re} Partie, éd. Manucius, p. 37-38). Ce lien reste tout de même bien obscur : faut-il comprendre qu'il est basé sur *fil*, en référence à la finesse du jonc ?

La même suggestion est sans doute présente dans la 262^e Contemporaine (« La Maîtresse d'homme en place ») avec cette phrase décrivant la robe de mousseline de Saintecéline : « Point de *coudes*, point de *bouffants*, une simple *voluptueuse*, faite de manière à rendre sa taille parfaite encore plus joncée »

(éd. cit., t. X, p. 5996). Je n'ai trouvé nulle part trace de cet accessoire nommé *voluptueuse* ; le contexte semble désigner une sorte de voile léger jeté sur la robe.

Ferdinand Brunot date *joncé*, dans son acception métaphorique, de 1789 en se référant au *Monument du costume (Histoire de la langue française*, p. 1310). On a vu par les citations précédentes que le mot date des *Contemporaines* ; sa première occurrence se trouve dans la 83^e nouvelle (devenue la 93^e dans la seconde édition), imprimée dans le volume 15 portant le millésime de 1781. Rétif semble l'avoir abandonné dans ses écrits postérieurs à 1800. Alain Rey, dans son *Dictionnaire historique de la langue française* (1992) mentionne *joncé* comme « littéraire » et « peu usité » (citant entre parenthèses le nom de Huysmans). Hélas, il omet la place qui revient à Rétif dans l'histoire de ce mot.

Sources

- Dictionnaire de l'Académie française*, 1694-1990
- J.-F. Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787
- L.-S. Mercier, *Néologie*, 1801 (éd. Jean-Claude Bonnet, Belin, 2009)
- Dictionnaires de langue française du XIX^e siècle :
 - François Raymond, *Dictionnaire général de la langue française*, 1832
 - Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1856
 - Maurice La Châtre, *Dictionnaire universel*, 1865
 - Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1866
 - Prosper Poitevin, *Dictionnaire universel de la langue française*, 1869
 - Hatzfeld et Darmsteter, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, 1895
- Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1877
- Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, t. 6, 1930-1933
- Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 1992
- Trésor de la langue française informatisé*, 1994

MARITER

C'est se comporter comme un mari avec sa femme. Rétif forge ce verbe à partir du latin *maritare*, *marier*, *accoupler* : « Vous êtes à moi. Je vous habillerai, je vous *mariterai* bien et vous serez bien, si vous voulez être bonne envers moi » (*L'Année des dames nationales*, principalement rédigée en 1788,

publiée en 1791-1794, 86^e Nationale, « La Wangenette enlevée et retenue par un sauvage », vol. III, p. 631). Mercier recueille ce verbe dans sa *Néologie* (1801) en citant plus largement ce passage. On trouve dans *L'Année des dames nationales* deux autres occurrences :

— « Wauwert, maintenu par cette perspective, *maritait* sa vieille... » (207^e Nationale, « Jolie Grenadine muettement aimée », vol. V, p.1494).

— « Il fut convenu entre les 7 frères que chacun d'eux feindrait une maladie, en attendant que Dulis pût *mariter* leurs femmes. » (278^e Nationale, « Les 7 femmes des 7 frères », vol. VII, p. 1937).

Le verbe se trouve également deux fois dans *Les Posthumes* (rédigées de 1787 à 1789, reprises en 1796, publiées en 1802) :

— « Ce secours fit triompher le nouvel époux, qui *marita* trois fois sa jeune compagne » (« Suite de l'histoire de la mère d'Yfflasie », vol. IV, p. 306).

— « [De Courgis] avait un dessein, c'était de la [Jeannette Rousseau] *mariter* devant tout le monde, mais sans affectation [...] Ce fut de là qu'on vit Courgis *maritant* sa nouvelle épouse » (II^e Revie, « Jeannette Rousseau », fin du volume IV, p. 332).

Rétif imagine même un substantif à partir de ce verbe : « La grande dame s'amusa beaucoup de son mari qui, en voulant la caresser comme fille, commettait souvent des *maritades* très caractérisées ! » (*Les Posthumes*, vol. III, p. 61).

Les dates de ces occurrences montrent que Rétif a adopté tardivement ce mot, qu'il ne semble pas avoir employé ailleurs. Il est probable qu'on lui doit ce néologisme, qui n'eut aucun avenir. Aucun dictionnaire n'en fait mention, il n'a séduit aucun écrivain.

Il figure cependant dans le fantaisiste *Dictionnaire des verbes qui manquent* (2010), mais avec le sens de « chercher à tout prix un mari pour ne pas coiffer sainte Catherine ».

Sources :

Mercier, *Néologie* (1801) (éd. Jean-Claude Bonnet, Belin, 2009)

Bernard Grollier et alia, *Dictionnaire des verbes qui manquent*, éd.

Chifflet et Cie, 2010

Dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles

Google livres (entrée *mariter*)

Hathi trust digital Library (entrée *mariter*)

OBORIER

Le mot se trouve dans *Les Nuits de Paris* : « Tandis que cette idée m'occupait, et que je sentais mes larmes *oborier* (comme disaient les Latins) [...] » (347^e Nuit, éd. Champion, 2019, t. IV, p. 1640). Ce néologisme est en effet directement formé sur le latin *oboriri*, signifiant *se lever, apparaître*.

Autre occurrence dans la 379^e Nuit : « On se mit ensuite à table. Je mangeai peu ; j'avais le cœur gonflé ; mes larmes *oboriaient* malgré moi, c'est-à-dire qu'elles humectaient ma paupière sans couler » (t. IV, p. 1873). C'est ce passage que Mercier cite dans sa *Néologie*. On remarquera que Rétif ici ne se contente plus de renvoyer à l'étymologie, mais juge nécessaire de donner la signification de ce verbe étrange.

Il avait de quoi surprendre en effet et il fut épinglé dès la publication de la *Néologie* : « Ingrats que nous sommes ! écrit le journaliste du *Mercur de France* rendant compte de l'ouvrage en 1801. Nous ne savions pas que nous devons le mot *oborier* au citoyen Rétif ». En 1845, Francis Wey, dans ses *Remarques sur la langue française au 19^e siècle* (1845), place *oborier* dans sa liste des « néologismes du XVIII^e siècle signés de noms célèbres » qui « montreront jusqu'à quel point les objets de mode, quand la mode est passée et qu'ils ont vieilli, sont ridicules et grimaçants » (p. 176).

Rétif n'a employé ce verbe que dans les deux passages cités. Sans doute venait-il de le découvrir dans un texte latin et le délaissa-t-il ensuite, estimant qu'il était trop pédant. *Oborier* ne figure dans aucun dictionnaire et n'a été repris apparemment par aucun écrivain.

Sources

- Mercier, *Néologie*, 1801 (éd. Jean-Claude Bonnet, Belin, 2009)
- Francis Wey, *Remarques sur la langue française au 19^e siècle*, 1845
- Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française. Le XVIII^e siècle*, 1932
- Dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles
- Google livres (entrée *oborier*)
- Hathi trust digital Library (entrée *oborier*)

PAPELARD, PAPELARDER

Le vieillard qui tente de séduire la petite laitière dans la 142^e nouvelle des *Contemporaines* est désigné comme un *papelard* (éd. Champion, t. VI, 2017, p. 3340 et 3343), soit un faux dévot, un hypocrite, un cafard (autre terme employé dans la nouvelle à son sujet).

Le mot est ancien : en 1694, dans la 1^{re} édition du *Dictionnaire de l'Académie* il était déjà qualifié de *vieux*, et il est daté du XII^e siècle dans la 9^e et actuelle édition. À partir de la 4^e édition, en 1762, *familier* remplace *vieux*, modification significative. D'après le graphique du *Dictionnaire vivant de la langue française* (DVLf), le mot était devenu plus usuel à partir du milieu du XVII^e siècle, et se fit plus rare après le début du XX^e.

Ses occurrences, au fil des siècles, sont nombreuses. François Guizot, dans son *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (1863), se trompe en affirmant que le mot, du style « badin et familier », n'est « guère employé que dans La Fontaine et les pièces légères de Voltaire » (p. 532). Il est en fait bien présent dans la littérature des XVIII^e et XIX^e siècles, et parfois encore, dans une moindre mesure, dans celle du XX^e. Il a son entrée dans tous les dictionnaires.

Papelarder (parler en hypocrite) est attesté depuis le XIII^e siècle (avec sa variante *papelardir*). Il est notamment présent dans le *Roman de la rose* (*papelardant*) et chez Rutebeuf. Mais le *Dictionnaire de l'Académie* ne le mentionne que dans son complément de 1842 et l'ignore ensuite, même dans sa dernière édition. Malgré son emploi fréquent, il ne figure que rarement dans les dictionnaires du XIX^e siècle : on le trouve dans le dictionnaire de Napoléon Landais (1852), qui le qualifie de « vieux et même hors d'usage », de Bescherelle (1856) où il est dit « peu usité », de La Châtre (1865) et dans le Littré (1863), avec une citation de Rutebeuf. Il figure aussi dans l'ouvrage de Charles Pougens, *Archéologie française, ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude* (1825), avec quelques citations.

Rétif l'emploie une fois, dans *Le Curé patriote*, texte qui date de 1790, imprimé en partie dans la III^e Partie du *Palais-royal* et en partie dans le volume I de *L'Année des dames nationales* en 1791. On peut le lire réunifié dans l'édition donnée en 1989 par « Le Castor astral » (1 vol. de 63 pages) et dans l'édition Manucius du *Palais-royal* en 2009. La phrase est la suivante : « Il la *papelarda*, lui dit qu'elle était belle encore » (respectivement aux pages 41 et 271). *Papelarder* quelqu'un, c'est s'adresser à lui en *papelard*, en le trompant par des propos flatteurs et hypocrites.

L'originalité de Rétif est dans l'emploi transitif du verbe. Selon Alain Rey (*Dictionnaire historique de la langue française*), cet emploi serait une innovation de Balzac. Il pense sans doute à ce passage des *Contes drolatiques* : « Impéria estoit la plus précieuse et fantasque fille du monde, outre qu'elle passoyt pour la plus lucidifiquement belle, et celle qui mieulx s'entendoit à *papelarder* les cardinaulx, gualantiser les plus rudes soudards et oppresseurs

de peuple » (*La Belle Impéria*, 1833) ; ou à celui-ci, dans *Le Député d'Arcis* (1850) : « Oh ! Il aura beau *le papelarder*, répondit Pigoult, qui saisit la pensée cachée dans le calembour du substitut, la main de Cécile ne dépend ni du père ni de la mère. »

Dans le domaine lexical aussi, avant Balzac, il y eut Rétif. On peut s'étonner qu'il ait si peu usé de ces mots, car nombre de ses personnages sont bien des *papelards* qui *papelardent*.

Sources

Charles Pougens, *Archéologie française, ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude* (1825)

Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1990

Balzac, *Cent Contes drolatiques* (1832-1835) et *Le Député d'Arcis* (1850)

Napoléon Landais, *Dictionnaire classique de la langue française*, 1852

Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1856

Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1863

François Guizot, *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, 1863

Maurice La Châtre, *Dictionnaire universel*, 1865

Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2016

Dictionnaire vivant de la langue française (DVLF)

Wiktionnaire

Google livres (entrée *papelard*)

Hathi trust digital Library (entrée *papelard*)

PROFLIGATEUR

« Acteurs du Théâtre-Français, que votre fonction est honorable, quand vous donnez des pièces de ce genre ! Vous êtes les *profligateurs* du vice ! » (339^e Nuit de Paris, éd. Champion, t. III, p. 1596).

Le mot est la transposition du latin *profligator*, dérivé du verbe *profligare*, *abattre*, *terrasser*. Il est ancien, attesté chez Rabelais et dans de nombreux textes du XVI^e siècle. Avec sa consonance savante, *profligateur* est un mot qui en impose.

Mercier ne manque pas de le recueillir dans sa *Néologie*, avec cette phrase non signée : « Écrivains de toutes les classes, soyez constamment les *profligateurs* du vice ! » Mot d'ordre que Rétif aurait pu prendre à son

compte. Si l'on en croit la note placée au verso de la page de titre (« tous les articles non signés sont du citoyen Mercier »), elle est attribuable à Mercier lui-même, quoique Jean-Claude Bonnet, dans son Introduction à son édition de la *Néologie* juge cette indication « souvent inexacte » (p. XXV).

Profligateur se retrouve plusieurs fois sous la plume de Rétif : dans la 369^e Nuit (« Je vois dans Joseph-Auguste le législateur, le réformateur, le *profligateur* de la superstition », éd. cit., t. IV, p. 1821) ; dans *L'Année des dames nationales* (« M. Roullot [...] brigadier de la maréchaussée [...] *profligateur* des brigands », 33^e Nationale, vol. I, p. 260) ; dans la 166^e (« Il écrivit au cardinal *profligateur* du jansénisme », vol. IV, p. 1271) ; dans *Monsieur Nicolas* (« Lenoir [...] se trouvait dans cette affaire l'acolyte du *profligateur* du Parlement Maupeou », II, p. 424, dans la IX^e Époque, écrite en 1796).

Mais Rétif, qui assigne volontiers à sa tâche d'écrivain le combat contre le vice, n'emploie finalement ce mot qu'avec parcimonie : il est notamment absent du *Paysan-Paysanne perversis*, du *Quadragénaire*, de *La Malédiction paternelle*, des *Contemporaines*, de *La Femme infidèle*, du *Palais-royal*, de *La Dernière Aventure d'un homme de 45 ans*. Il est rare aussi dans les dictionnaires : les dictionnaires de l'ancien français ne le mentionnent pas (ceux de Lacurne de Sainte-Palaye ou de Godefroy notamment). Le *Dictionnaire de l'Académie* l'ignore dans toutes ses éditions, sauf dans le complément de 1842 ; il en est de même dans la plupart des dictionnaires du XIX^e siècle, sauf dans le *Dictionnaire* de Bescherelle où il est défini par « celui qui punit, qui châtie », et dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, qui reprend Bescherelle et ajoute « vieilli » et « inusité ».

Notons que le *Dictionnaire des francophones*, créé en 2020, « dictionnaire collaboratif numérique pour rendre compte des richesses du français dans l'espace francophone », le mentionne, accompagné de la phrase de Mercier, et le définit par *combattant*, *destructeur* et le qualifiant de « rare » et de « vieilli ».

C'est dans des ouvrages de zoologie ou d'entomologie qu'il est aujourd'hui le plus employé, à propos d'un mammifère carnassier d'Afrique destructeur de reptiles et d'hyménoptères ravageurs d'insectes. Mais nous ne sommes plus dans la littérature.

Sources

L.-S. Mercier, *Néologie*, 1801 (édition de Jean-Claude Bonnet, Belin, 2009)

Dictionnaire de l'Académie française, complément de 1842

Bescherelle, *ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1856
 Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1866
 Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 1881
 Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française*, 1882
 Google livres (entrée *profligateur*)
 Dictionnaire des francophones, 2020

SÉRIEUSER

Rétif revendique la paternité de ce néologisme dans une note de *La Prévention nationale*, en 1784 : « Qu'on me passe ce mot nouveau, mais agréable autant qu'expressif ; il est de l'auteur ». Il vient d'écrire : « Le principal défaut de nos mœurs, le défaut qui leur est reproché avec plus de mépris par quelques nations respectables, l'espagnole, l'anglaise, l'allemande, etc., c'est la frivolité, la futilité, le ricanement, le persiflage (si ordinaire à nos auteurs quand ils veulent se critiquer). Or le gouvernement n'a guère d'autre moyen que le théâtre pour corriger ce défaut et *sérieuser* le caractère national » (vol. I, p. 184-185). Dans sa *Néologie* (1801), Mercier choisit ces lignes pour illustrer le mot.

La note de Rétif peut laisser croire qu'il s'agit en 1784 d'un premier emploi. Il n'en est rien, car dès 1770, dans *La Mimographe*, il écrivait : « Au lieu de *sérieuser* nos mœurs, on les *frivolise* de plus en plus » (p. 173).

Rétif va rester fidèle à ce verbe, même s'il n'en use qu'avec parcimonie. On le retrouve en effet en 1772 dans *Adèle de Comm*** : « Je conçois, par la tournure de tes expressions, que tu me conseilles [...], maintenant que mes occupations ne sont rien qu'un amusement continu, de les *sérieuser* par des lectures solides » (II^e Partie, p. 149). Ce texte est repris tel quel en 1780 dans la 85^e Contemporaine, « La Fille confiante » (éd. Champion, t. IV, p. 1979). Puis la même année, le verbe est dans *La Malédiction paternelle* : « Le châtement est une maladie momentanée, nécessaire pour *sérieuser* le caractère des enfants et le rendre solide » (« Avis de N** * * * * mourant à sa fille », éd. Champion, 2006, p. 486).

En 1786, Rétif l'emploie dans *Les Françaises* : « La crainte force à prendre les habitudes sociales ; elle *sérieuse* le caractère de la créature humaine, naturellement badine et folâtre comme le singe [...] » (vol. III, p.73) ; puis en 1787 dans *Les Parisiennes* : « C'était donc au travail que Quintilie formait ses filles, afin de leur *sérieuser* le caractère et de les rendre solides » (vol. IV, p. 142).

Dans l'opuscule de 1790, *Avis aux Confédérés*, ce verbe revient encore : « Mais si l'on vous y donne un drame, écoutez avec respect ce genre de pièces propre à *sérieuser* la nation » (p. 5).

Enfin, dans une nouvelle restée manuscrite, intitulée « La Grogneuse », qui date de 1802 ou 1803, publiée par Cubières en 1811 dans l'*Histoire des Compagnes de Maria*, un mari dit à sa femme : « Ne pourriez-vous pas égayer un peu votre caractère, tandis que moi je m'efforcerai de *sérieuser* le mien ? » (t. II, p. 145)

Sérieuser demeure ainsi jusqu'au bout dans le lexique de Rétif. Mais cette fidélité n'a pas été systématique. Rétif préfère souvent écrire *rendre sérieux*. Ainsi trouve-t-on par exemple : « J'ai été content d'elle ; jamais on n'a dit en riant des choses aussi graves, et plus capables de *rendre sérieux* ceux qui les provoquaient » (79^e lettre du *Paysan*, 107^e du *Paysan-Paysanne*, éd. Champion, 2016, p. 413) ; « Nous vous avons vue vous surmonter vous-même, *devenir sérieuse*, réfléchie [...] » (*Le Quadragénaire*, II^e Partie, p. 234) ; « ce qui la rend si sérieuse » (192^e Contemporaine, « La Jolie Paysanne à Paris », éd. Champion, t. VIII, 2017, p. 4606) ; « J'occupai le même rang que du temps de Zéphire et de Loiseau : *ce qui me rendait sérieux*, concentré » (*Monsieur Nicolas*, II, p. 110).

Sérieuser est rarement mentionné dans les dictionnaires et toujours défavorablement. Jean-François Féraud est le premier à le relever dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, en 1787 : « Néologisme peu heureux. *Rendre sérieux*. "Ce sont des pièces telles que la sienne qu'il croit propres à *sérieuser* le caractère national" (*Ann. Litt.*). Le mot est de M. R.... D.L.B. et le journaliste s'en moque, tout en l'employant ». Il s'agit de *La Prévention nationale* et d'un article de *L'Année littéraire* de 1784, t. VII, lettre XIX, article reproduit par Rétif à la fin du vol. 41 des *Contemporaines*.

En 1831, François Noël et L.J.M. Carpentier, dans leur *Dictionnaire étymologique, critique, historique, etc.*, citent les lignes de *L'Année littéraire* et démarquent Féraud : « Ce néologisme peu heureux est de Rétif et le journaliste s'en moque tout en l'employant ».

Le *Complément au Dictionnaire de l'Académie*, en 1842, fait de même et note que le rédacteur de *L'Année littéraire* se moque « à la fois des drames de Rétif de la Bretonne et du néologisme de cet auteur ».

Sérieuser se trouve encore dans le *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française* de Bescherelle en 1850, mais il n'ajoute rien au texte de Féraud.

Les historiens de la langue, tels François Gohin, dans *Transformations de la langue française pendant la 2^e moitié du XVIII^e siècle* (1903) mentionnent le verbe en faisant référence à Mercier et Rétif.

Les écrivains n'ont pas adopté ce verbe. Rétif en a été le créateur et le seul utilisateur. Tout au plus peut-on citer, à titre anecdotique, cette note du traducteur de la nouvelle de Stephan Zweig, *Le Joueur d'échecs*, butant sur le néologisme de Zweig *ernsten*, à partir de *ernst, sérieux* : « Nous le suivons en forgeant en français *sérieuser* » (Livre de Poche, 2013, note 5).

Rétif avait dès 1770 senti la nécessité de ce verbe, qui dans bien des cas lui parut, par sa nouveauté, s'imposer mieux que *rendre sérieux*. Le combat contre la frivolité, ce fléau de la société, à ses yeux, avait besoin d'un mot nouveau. À travers les citations relevées, l'on voit que ce combat devait être la tâche du théâtre et de l'éducation.

Sources

- Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787
- Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)
- François Noël et L.J.M. Carpentier, *Dictionnaire étymologique, critique, historique*, 1831
- Complément au *Dictionnaire de l'Académie*, en 1842
- Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1850
- François Gohin, *Transformations de la langue française pendant la 2^e moitié du XVIII^e siècle* (1903)
- Stephan Zweig, *Le Joueur d'échecs*, 1943
- Dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles
- Google livres (entrée *sérieuser*)
- Hathi trust digital Library (entrée *sérieuser*)

SOMBRETÉ

Mercier dans sa *Néologie* cite cette phrase de *La Mimographe* (de façon approximative, selon son habitude) : « Le spectacle est un amusement permis de droit divin et de droit humain ; il se trouve partout dans la nature. Le plus beau de tous est le ciel lui-même. La majestueuse étendue des mers, la variété des sites et des campagnes, la *sombreté* des forêts, l'éclat des montagnes de neige, l'émail des prairies, nous en offrent de moins beaux à la vérité, mais plus à notre portée » (p. 87).

Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'un hapax ; il est en tout cas absent notamment du *Paysan-Paysanne pervertis*, des *Contemporaines*, de *Monsieur Nicolas*, des *Nuits de Paris*, œuvres dans lesquelles en revanche le mot *obscurité* est abondamment utilisé.

En mai 1770, le journaliste de *L'Année littéraire* déplore *sombreté*, fruit d'un « néologisme barbare » et d'une manie de la néologie qui « défigure ce qu'il y a d'utile dans *La Mimographe* » (lettre XV, p. 345).

À vrai dire, le mot n'est pas une création. Il figure par exemple en 1598 dans la traduction de l'histoire du docteur Faust par Pierre Victor Palma-Cayet : « En cette *sombreté* de l'air nous autres esprits et diables nous habitons » (p. 67 de l'édition de 1667). On le trouve aussi dans *Le Parfait joaillier ou Histoire des pierreries*, de Boece de Boot, en 1644 : « à proportion que le malheur est plus grand ou plus petit, il prend une plus grande noirceur et *sombreté* » (livre II, chap. XIV, p. 183), et en 1659 dans *Miroir de l'Univers*, du sieur Gaudebout, « *sombreté* de la nuit » (p. 73).

Les dictionnaires de l'ancien français, de Godefroy et de Lacurne de Sainte-Palaye ignorent *sombreté*, mais celui de Godefroy relève *sombreuseté*.

Guy Robert, dans ses *Mots et dictionnaires* (1798-1878), mentionne *sombreté* en citant Mercier et note que le mot « manque dans les autres dictionnaires consultés » (t. IX, 1974). Il est en effet absent des dictionnaires usuels, comme dans celui de l'Académie.

Banni des dictionnaires, *sombreté* a cependant conservé une existence littéraire, car il comble une lacune de la langue française : il manque en effet un substantif formé sur *sombre*. Comme le font remarquer Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet, dans leur *Lexicologie* (2018), « une pièce est claire ou sombre, mais on peut parler de sa clarté et non de sa *sombreté* » (Partie 2. Morphologie lexicale).

C'est le doublet *sombreur* (substantif féminin) qui a toutefois la préférence des écrivains : on le trouve sous la plume de Benjamin Constant, Huysmans, Maupassant, Flaubert, Barbey d'Aurevilly, entre autres (voir des exemples dans le *Centre National des Ressources textuelles et lexicales* (CNRTL) qui qualifie le mot de « vieilli » et « littéraire », ou dans le *Wiktionnaire*).

Pourquoi cet hapax dans l'œuvre de Rétif ? Pourquoi dans cette page de *La Mimographe*, écrite en 1769, Rétif recourt-il à un mot qu'il n'emploiera plus jamais ensuite ? Sans doute parce qu'il a jugé que cet archaïsme convenait mieux au caractère didactique du passage, en donnant quelque solennité à ce discours sur la légitimité des spectacles. Il débutait alors et pensait que la rareté d'un mot imposait l'autorité d'un auteur.

Sources

- Pierre Victor Palma-Cayet (traducteur), *L'histoire prodigieuse et lamentable du docteur Fauste*, 1598
- Boece de Boot, *Le Parfait joaillier ou Histoire des pierreries*, 1644
- Miroir de l'Univers*, sieur Gaudebout, 1659
- L'Année littéraire*, mai 1770
- Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)
- Dictionnaires du XIX^e siècle
- Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 1881
- Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien français*, 1882
- Guy Robert, *Mots et dictionnaires* (1798-1878), t. IX, 1974
- Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet, *Lexicologie* (2018)
- Centre National des Ressources textuelles et lexicales (CNRTL)
- Wiktionnaire*, 2004
- Google livres, entrées *sombreté* et *sombreur*

TEMPÉRAMENTEUX

« Je fus sans doute conçu dans un embrassement chaud qui me donna la base de mon caractère [...] Pour achever d'embraser mon sang et mon caractère, j'eus pour nourrice la femme la plus *tempéramenteuse* du canton » (*Monsieur Nicolas*, éd. Pléiade, I, p. 20). C'est par cette citation que Mercier illustre le mot dans sa *Néologie* (1801).

La première occurrence semble se trouver dans *L'École des pères*, ouvrage publié en 1776 : « Les enfants de parents trop amoureux seront tendres, *tempéramenteux* » (vol. III, p. 117). L'adjectif est évidemment formé sur *tempérament* pris dans son sens d'*appétit sexuel*.

Il est le plus souvent employé au féminin : « Il paraît que cette fille était *tempéramenteuse* à l'excès » (*Monsieur Nicolas*, I, p. 55) ; « Au retour de chez Sophie, accablé des faveurs d'une fille *tempéramenteuse* » (*ibid.*, I, p. 1118) ; « C'était une bonne fille, mais trop *tempéramenteuse* » (*ibid.*, II, p. 719, dans *Mon Calendrier* à propos de Sara Kramer).

Autre occurrence dans *Les Posthumes* : « La première, appelée Nesag [Agnès], était belle, très *tempéramenteuse*, se mettant avec un goût exquis et surtout se chaussant avec une grâce infinie » (vol. II, p. 120).

Il semble que ce mot soit absent du reste de l'œuvre. Comme souvent, Rétif n'utilise pas systématiquement ses innovations lexicales. Dans de nombreux

cas, il délaisse *tempéramenteux* (-se) pour une formulation usuelle. Ainsi dans la note Q du *Pornographe*, en sa 3^e édition, 1776, donc la même année que *L'École des pères*, il écrit : « Mme d'Aupi, femme de qualité, mais douée d'un tempérament de feu [...] ». Ou bien encore : « une épouse à tempérament » (95^e Contemporaine, *La Fille à bien garder ou avis aux parents qui ont des filles précoces*, éd. Champion, t. IV, p. 2314) ; dans l'analyse de cette nouvelle, Rétif écrit : *les filles à tempérament* [en italique dans le texte] (*Contemporaines*, vol. 16 in fine) ; « Elle était portée à l'amour par tempérament (102^e, « La Maîtresse tirée au sort », éd. cit., t. IV, p. 2489) ; « La Baronne ou la femme à tempérament », 196^e, éd. cit., t. VIII, p. 4744) ; « Gaudet d'Arras [était] doué d'un tempérament ardent au plaisir » (le *Paysan-Paysanne perversis*, 246^e éd. Champion, p. 812) ; « Rose avait un tempérament de feu » (*Monsieur Nicolas*, I, p. 78).

Tout se passe comme si Rétif désirait éviter de banaliser tempéramenteux (-se) et d'enlever ainsi sa force et son effet de surprise à son néologisme.

Ferdinand Gohin dans *Les Transformations de la langue française* pendant la 2^e moitié du XVIII^e siècle (1903), attribuée à Rétif la paternité de ce néologisme, se référant à la *Néologie* de Mercier. Jean Desmeuzes le range parmi les « néologismes absolus » de Rétif (« Néologismes, mots rares et vocabulaire régional dans la langue de Rétif de la Bretonne », *Études rétiviennes* n° 10, sept. 1989, p. 98).

Il est ignoré du *Dictionnaire de l'Académie* et des dictionnaires (où n'est attesté que *tempéramental*, « relatif à la constitution physiologique d'un individu », mot du vocabulaire de la médecine), sauf dans le *Wiktionnaire*, où il est défini par qui est doté d'un solide tempérament et dont la première occurrence est bien située dans *L'École des pères*, avec la référence exacte.

Il n'a pas cependant disparu, ayant gardé quelque saveur auprès de certains écrivains. On note ainsi, dans *Les Diaboliques* de Barbey d'Aurevilly : « Leur beauté était régulière, tempéramenteuse, purement ou impurement physique, et leur élégance soldatesque » (« À un dîner d'athées », 1874) ; dans *Le Parapluie de l'escouade* d'Alphonse Allais : « Très tempéramenteuse, Madame Flanchard avait depuis longtemps contracté l'habitude d'alléger les lourdes chaînes de l'hymen avec les bouées roses de l'adultère » (« Cruelle énigme », 1893) ; dans *Le Bar de l'escadrille* de François Nourissier : « Puisque je suis, paraît-il, la plus tempéramenteuse du troupeau littéraire (le mot est du cher Restif [...]) » (1997) ; dans *Le Fantôme de la rue Royale*, de Jean François Parot, au demeurant grand lecteur de Rétif : « La nouvelle sultane [Mme de Barry] était d'une autre trempe que la Pompadour, belle, jeune, et plus *tempéramenteuse* que la marquise », 2001).

Sources

- Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)
- Ferdinand Gohin, *Les Transformations de la langue française pendant la 2^e moitié du XVIII^e siècle* (1903)
- Jean Desmeuzes, « Néologismes, mots rares et vocabulaire régional dans la langue de Rétif de la Bretonne », *Études rétiviennes* n°10, sept. 1989
- Barbey d'Aureville, *Les Diaboliques*, 1874
- Alphonse Allais, *Le Parapluie de l'escouade*, 1893
- François Nourrissier, *Le Bar de l'escadrille*, 1997
- Jean François Parot, *Le Fantôme de la rue Royale*, « Les enquêtes de Nicolas Le Floch », n° 3, 2001
- Wiktionnaire* (dictionnaire francophone), 2004
- Google livres* (entrée *tempéramenteux*)
- Hathi trust digital Library* (entrée *tempéramenteux*)

TITUBER

L'histoire de ce verbe, aujourd'hui usuel, est celle d'une mort et d'une résurrection.

Le mot est ancien (tiré du latin *titubare*) et se trouve attesté dans la langue du XVI^e siècle (par exemple chez Montaigne). Il figure dans les dictionnaires de l'ancien et du moyen français, tel que celui de Lacurne de Sainte-Palaye (mais il est absent du dictionnaire de Godefroy). Il disparaît de l'usage au XVII^e siècle, et jusque dans les premières décennies du XIX^e. Les dictionnaires du XVIII^e siècle l'ignorent, tels le *Manuel lexique* de l'abbé Prévôt (1755), ou le *Dictionnaire critique de la langue française* de l'abbé Féraud (1787).

En 1821, Marie Charles Joseph de Pougens le fait figurer dans son *Archéologie française, ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude*, avec le substantif *titubation* (qui n'était jusque-là qu'un terme d'astronomie, comme dans le *Dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux en 1820), mais en 1827 encore, Wailly l'ignore dans son *Nouveau vocabulaire français*.

Dans son *Dictionnaire universel de la langue française* (1828, édition posthume), Pierre Boiste le mentionne en se référant à Rétif : « *Tituber, titubare*, chanceler, se dit d'un ivrogne. Rétif ». À partir de cette date, le mot est généralement adopté par les lexicographes, dont Bescherelle en 1843 (*Dictionnaire usuel de tous les verbes français*). Cependant, l'Académie ne l'admet qu'en 1878, dans la 7^e édition de son dictionnaire.

Rétif l'emploie dans deux textes, tous deux écrits en 1785 :

– « On se jeta sur le dessert et sur le muscat. Tout disparut. La cloche sonna ; les pères et les frères se levèrent en *titubant* et se rendirent à la grand-messe, qui fut vigoureusement chantée » (*Monsieur Nicolas*, I, p. 415). C'est ce passage que Mercier cite dans sa *Néologie* (1801).

– « Ils y coururent en effet, un peu *titubant* » (*Les Parisiennes*, vol. III, p. 56).

On peut estimer que c'est Rétif, relayé par Mercier, qui a redonné vie à ce mot.

Sources

Dictionnaires de l'ancien et moyen français

Prévôt, *Manuel lexique*, 1755

Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787

Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)

Jean-Charles Laveaux, *Dictionnaire de la langue française*, 1820

Marie Charles Joseph de Pougens, *Archéologie française ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude*, 1821

Wailly, *Nouveau vocabulaire français*, 1827

Pierre Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française*, 1828

Bescherelle, *Dictionnaire usuel de tous les verbes français*, 1843

Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 1881

Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, 1882

TURGIR (SE)

On lit dans la 110^e Nationale, « Rouvraine saintement engrossée par un fourbe » : « Agape entra modestement, sans lever les yeux et dit : “Me voici, que voulez-vous, mon cher père, suivant la chair ?” Cette expression ridicule fit *se turgir* de gloire son imbécile de père, que tout Rouvray écoutait comme un oracle » (*L'Année des dames nationales*, vol. III, p. 797). Mercier choisit ce passage pour illustrer le mot dans sa *Néologie*.

Autres occurrences dans *Monsieur Nicolas* : « Je fus enchanté que cette fille ne me laissât pas entaché de la honte d'un refus ! Je me *turgis* d'orgueil » (éd. Pléiade, I, p. 1079) et dans *Le Palais-royal* : « Chaque fat favorisé la veille par une laveuse de vaisselle était *turgi* de bonheur et de gloire » (II^e Partie, *Les Sunamites*, éd. Manucius, 2009, p. 151).

Turgir, issu du latin *turgere*, être enflé, boursoufflé, est attesté au XVI^e siècle (selon Alain Rey, dans son *Dictionnaire historique de la langue française*), mais il ne figure cependant pas dans les dictionnaires de l'ancien et moyen français. Il est abandonné au XVII^e siècle et son emploi au XVIII^e apparaît totalement incongru. Le journaliste Jean Marie Clément, rendant compte dans son *Tableau annuel de la littérature*, en 1801, de la *Néologie*, épingle ce verbe, avec d'autres, comme étant un « jargon obscur et pédantesque » (p. 129) et « mis au rebut comme infecté de barbarie et de pédantisme » (p. 130).

Il est ignoré des dictionnaires, sauf du *Nouveau Dictionnaire de la langue française* de F. Marguery, en 1818 (qui donne simplement *enfler*), et aujourd'hui du *Dictionnaire des francophones* (être dans un état de turgescence). Il n'a pas non plus séduit les écrivains. Octave Uzanne, à la fin du siècle, paraît être une exception, explicable sans doute par sa familiarité avec l'œuvre de Rétif ; on trouve *turgir* dans *Le Paroissien du célibataire* (1890) : « Les seuls vrais amants qui sentent leurs âmes planer de concert, leurs pensées correspondre, leurs désirs naître et grandir ensemble, leurs faiblesses s'irriter des mêmes chocs, leurs nerfs *se turgir* pour d'analogues motifs, pourront admettre notre théorie décorative » (p. 226) et dans les *Contes de la 20^e année* (1896) : « La fatuité est le masque rouge de la pâle impuissance ; elle *se turgit* en apparence pour dissimuler son manque de turgescence » (p. 284).

Dans un passage de *Monsieur Nicolas*, Rétif emploie *turgide* : « Je m'en retournai, en réfléchissant à la singularité de mon aventure, imprévue comme les deux dernières, et dans ma *turgide* ivresse, je bénissais le hasard [...] » (éd. cit., I, p. 976). Cet adjectif, contrairement au verbe, est bien attesté dans les dictionnaires, où il est défini par *enflé*, *boursoufflé*. Notons tout de même son absence dans le *Dictionnaire de l'Académie* et sa réduction à un sens médical dans le Littré : *gonflé d'humeur*. Les écrivains du XIX^e siècle en ont volontiers usé. Son emploi a décliné à partir du milieu du XIX^e siècle, concurrencé par *turgescer*, qui l'a aujourd'hui supplanté.

On peut estimer que ces mots, *turgir*, *turgide*, dans les rares exemples repérés, correspondent à une intention railleuse. Ils sont d'un autre âge, décalés, perçus comme pédants et emphatiques. À la place de *turgide*, Rétif use habituellement de *gonflé* ; les exemples sont nombreux dans *Monsieur Nicolas*, où l'on relève notamment : « J'étais gonflé de bonheur, d'orgueil et de joie » (I, p. 1012), « gonflé de gloire et de bonheur » (I, p. 1016), « gonflé d'orgueil et de vanité » (II, p. 288). Même dans ce dernier exemple, où l'autodérision est sensible, Rétif ne recourt pas à *turgide*.

Sources :

- Dictionnaires de l'ancien et moyen français*
Dictionnaire de l'Académie
 Jean Marie Clément, *Tableau annuel de la littérature*, 1801
 Mercier, *Néologie*, 1801 (réédition Belin, 2009, par Jean-Claude Bonnet)
 F. Marguery, *Dictionnaire de la langue française, ou Manuel d'orthographe et de prononciation*, 1818
 Dictionnaires du XIX^e siècle
 Octave Uzanne, *Le Paroissien du célibataire* (1890) et *Contes de la 20^e année* (1896)
Dictionnaire vivant de la langue française (DVLV)
 Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2016
 Google livres (entrées *turgir*, *turgide*)
 Hathi trust digital Library (entrées *turgir*, *turgide*)

TYMPANISER

Originellement, *tympaniser*, c'est divulguer au son du tambour (*tympanum* en latin signifie *tambour*) et au sens figuré, *décrier publiquement quelqu'un*.

Ce verbe est bien attesté dans la langue du XVII^e siècle, notamment chez Molière et La Fontaine, et dans celle du XVIII^e, chez Voltaire et Rousseau entre autres. Il est considéré comme familier. On lit dans les *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue française*, ouvrage posthume (1690) : « C'est publier et divulguer une chose comme si on le faisait au son du tambour [...] Comme nous ne disons plus *tympaniser* au propre, nous nous en servons au figuré et en une signification désavantageuse [...] C'est un mot de raillerie qui ne doit jamais être employé en une matière sérieuse » (p. 749).

Féraud, en 1787, dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, précisait que le mot « n'est d'usage que dans le style familier » et que si l'Académie « n'en restreint point l'usage, c'est oublié ». Il figurait dans la première édition, en 1694, sans la mention *familier*. Cet oubli sera réparé à partir de l'édition de 1835 ; dans celle de 1935, *il vieillit se substitue à familier*.

Ni archaïsme, ni néologisme donc (du reste Mercier ne le recueille pas dans sa *Néologie*), il peut tout de même figurer parmi les « Mots de Rétif » parce qu'il est chez lui réservé à la satire de l'épouse, Agnès Lebègue : « J'ignorais et la conduite actuelle d'Agnès et comment elle venait d'être *tympanisée* l'été dernier » (*Monsieur Nicolas*, éd. Pléiade, II, p. 79). Dans *La Femme infidèle* : « J'ai été *tympanisée* cruellement ! », dit-elle (20^e lettre) ; « Prenez garde

surtout à ne pas faire d'amant ! Vous seriez déshonorée, *tympanisée* ; tout le monde vous jetterait la pierre et vous ne pourriez avoir d'élèves » (159^e lettre). C'est seulement dans *L'Année des dames nationales* (le conflit avec l'épouse est alors devenu de l'histoire ancienne) que le mot concerne une autre femme : « Mais la généreuse Marie-Madeleine [...] fut quelque temps sans savoir qu'elle était *tympanisée* » (vol. 1, p. 256).

Ces quatre occurrences semblent être les seules. Mais par ailleurs le verbe n'est pas tombé en désuétude. Les dictionnaires du XIX^e siècle (Bescherelle, Poitevin, Littré, Larousse, etc.) le mentionnent ; à partir du milieu du siècle apparaît un autre sens : *casser les oreilles de quelqu'un*, sens qui subsiste seul dans les dictionnaires actuels. Alain Rey, dans son *Dictionnaire historique de la langue française* signale que « tous les emplois sont devenus archaïques et rares ».

À noter cette occurrence curieuse dans la 46^e Nuit de Paris : « Je mis à mon oreille un cornet de fer blanc *tympané* » (éd. cit., t. I, « La Femme mentor », p. 286). Cet adjectif n'est pas attesté ; il faut sans doute entendre : *adapté au tympan*, autrement dit *acoustique* (l'invention du cornet acoustique est datée de 1757).

Sources

Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue française, ouvrage posthume, 1690

Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787

Dictionnaires du XIX^e siècle

Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2016

Google livres, entrée *tympaniser*

Hathi trust digital Library, entrée *tympaniser*

VOLUPTUOSITÉ

Dans la 33^e « Vie voluptueuse », Rétif écrit : « J'embrassai Agsen [Agnès] avec transport en lui disant : « Mon adorable fille ! Je te devrai le bonheur ! [...] Mais tu ouvres mon cœur à la douce espérance d'être heureux par toi sans inceste... Continue à me provoquer. Je satisferai mes *voluptuosités* avec ta nouvelle amie et vous ne serez qu'une pour moi !... » » (*Reviés*, éd. Pierre Bourguet, p. 253).

Cette occurrence est semble-t-il unique dans l'œuvre de Rétif, et elle est tardive : 1802 ou 1803, trop tardive pour que le mot soit repéré par Mercier et

figure dans sa *Néologie* (1801). On ne le trouve pas dans *Les Contemporaines*, *Monsieur Nicolas*, *Le Paysan-Paysanne pervertis*, *Les Nuits de Paris*, *Le Palais-royal*, *La Malédiction paternelle*, *La Femme infidèle* ou *La Vie de mon père*. Rétif emploie dans ces œuvres *volupté*, dans son sens le plus courant de *plaisir*, et aussi, beaucoup plus rarement, dans celui de *caractère de ce qui est voluptueux* (la *volupté du théâtre*, par exemple, dans une note de la 264^e Contemporaine (éd. Champion, t. X, p. 6224) ou la *volupté de la danse* à propos de la Guimard (261^e Contemporaine, *ibid.*, p. 6164).

S'il recourt en 1802, à *voluptuosité*, c'est sans doute parce que les *Revies*, où s'exprime plus intensément son imaginaire, requièrent un mot plus fort que *volupté*, un mot à la consonance plus sensuelle, et signifiant *désir de volupté*.

Le mot est rare au XVIII^e siècle ; il est notamment ignoré par le dictionnaire de Trévoux (1771) et celui de Féraud (1787). Il est plus rare encore au pluriel. Il est cependant ancien, équivalent de *volupté*, concurremment avec les formes *voluptuoseté* et *voluptueuseté*. On le trouve au XV^e siècle dans le *Mistère du viel testament* (« Lieu de *voluptuosité*,/ Lieu de plaisir, lieu de soulas [divertissement] »), en 1572 dans la traduction des Œuvres morales de Plutarque par Jacques Amyot. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX^e au XV^e siècle*, Godefroy définit le mot (et sa variante *voluptueuseté*) par *plaisir de la volupté, impudicité*, de même que Lacurne de Sainte-Palaye dans son *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*. Le *Glossaire* de du Cange (1678) donne seulement *plaisir, volupté*. De même en 1808, dans le *Glossaire de la langue romane* de Jean-Baptiste Bonaventure de Roquefort. Le mot est ignoré par toutes les éditions du *Dictionnaire* de l'Académie.

Le dictionnaire de Napoléon Landais dans ses dernières éditions (1849, 1851 et 1853) le mentionne, puis celui de Bescherelle en 1856 : *s'est dit pour volupté*. Littré, en 1873, définit le mot par *caractère voluptueux des personnes ou des choses*.

Le mot est absent des autres dictionnaires du XIX^e siècle, mais il figure dans le *Wiktionnaire*, où il est simplement défini par *caractère voluptueux*.

Il séduit bon nombre d'écrivains modernes, sensibles à son expressivité. Ainsi Gabriel Tarde, à la fin du XIX^e siècle, dans ses écrits sur la criminalité, choisit toujours *voluptuosité* pour dénoncer la dissolution des mœurs de son temps. À la même époque, le romancier André Theuriet en use volontiers : « Elle avait éveillé chez lui une sourde *voluptuosité* latente » (*Charme dangereux*, p. 185). Plus près de nous, le sculpteur Botero voit dans la « *voluptuosité* des formes » l'« exaltation de la vie à travers la sensualité » (cité par André Parinaud, dans ses *Conversations avec des hommes remarquables sur l'art et*

les idées d'un siècle, 2006). Jean-Michel Bartnicki écrit dans *Le Don d'aimer* (2019) : « [...] la *voluptuosité* de Louise qui, dans le plus simple appareil se colla à celui auquel elle sut redonner le goût de vivre ». Gabriel d'Arnac, dans *Gemma, un roman cinématographique* (2017), présentation du film *Gemma Boverly* : « Il projeta l'image ultime, celle qui cristallisait à elle seule toute la *voluptuosité* (ce si joli néologisme que j'avais lu employé dans une interview de Gemma) ».

On voit que le mot peut encore donner aujourd'hui, malgré son ancienneté, l'illusion de la modernité.

Sources

- Dictionnaire de l'Académie*, éditions 1694 et suivantes
- Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX^e au XV^e siècle*, 1878
- Du Cange, *Glossaire* (1678)
- Dictionnaire de Trévoux*, 1704
- Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787
- Dictionnaire historique de l'ancien langage français* de Lacurne de Sainte-Palaye (1875)
- Jean-Baptiste Bonaventure de Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, 1808
- Napoléon Landais, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, 1834, 12^e édition en 1853
- Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, 1856
- Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel* du XIX^e siècle, 1866
- Litttré, *Dictionnaire de la langue française*, 1873
- Google livres, entrée *voluptuosité*
- Wiktionnaire* (dictionnaire francophone), 2004

Pierre TESTUD